



Saint-Laurent-de-  
Chamousset  
MONTS DU LYONNAIS



# LETTRE D'INFORMATION COMMUNALE N° 34

Avril 2025



Vente interdite - Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,  
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

☎ 04 74 70 50 19

@ [mairie@saintlaurentdechamousset.fr](mailto:mairie@saintlaurentdechamousset.fr)

🌐 [www.saint-laurent-de-chamousset.fr](http://www.saint-laurent-de-chamousset.fr)

# Bienvenue sur notre Commune

## Dans ce numéro

Thèmes	Pages
Edito du maire	3
Permanences des élus	4
Contournement Nord—Résidence Séniors	5
Economie—Les marchés	6
Bâtiments	7
Points d'apports volontaires—Gestion des salles	8
Environnement	8—9
Scolarité	12
Restaurant scolaire	13
Santé—Sociale	14
Participation citoyenne	17
Communication	18
Agenda communal	19
Informations diverses	20
Un peu d'histoire :	25
Comptes rendus des séances des conseils municipaux	26

[www.saint-laurent-de-chamousset.fr](http://www.saint-laurent-de-chamousset.fr)

### Mentions légales

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE  
 Rédacteurs : Commission communication communale  
 Imprimé en 1 100 exemplaires par imprimerie EGF  
 Illustrations : photos de la mairie

## Édito du Maire

Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,



L'arrivée du printemps, c'est toujours comme un vent de renouveau qui souffle sur notre village. Les jours s'allongent, la nature se réveille et nous nous réjouissons de retrouver la douceur de cette demi-saison. Bientôt, nous pourrions profiter pleinement des couleurs printanières, tout comme de la douceur retrouvée. Ce renouveau s'exprime aussi à travers les nombreuses fêtes qui animeront Saint Laurent dans les semaines à venir. La fête des classes en 5 viendra égayer le mois d'avril, avant que le vide grenier de l'Amicale Laïque du 18 mai et le 15<sup>ème</sup> anniversaire de la Confrérie de la Tête de Veau du 14 juin, prolongent cette dynamique conviviale et festive. Autant de rendez-vous qui permettent de tisser des liens et de renforcer notre attachement à notre Commune. Que ce printemps soit pour toutes et tous une saison d'espoir, d'échanges et de partage. Et ceci dans un contexte national et international, marqué par des tensions politiques et sociales, avec la montée des extrêmes et une crise démocratique préoccupante. C'est ainsi, que nous agissons au quotidien pour que Saint Laurent demeure un lieu privilégié de solidarité et de bienveillance. Face aux défis actuels, nous poursuivrons nos engagements, pour vous offrir un cadre de vie harmonieux, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir.

Voilà déjà trois mois écoulés, en cette année 2025, qui est la dernière de notre mandature. Pendant cette période l'équipe municipale a préparé le budget primitif et l'a voté à l'unanimité, le jeudi 27 mars.

Vous trouverez dans le compte-rendu du Conseil Municipal, qui est dans cette lettre d'information, tous les éléments financiers, que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement. A travers ce budget prévisionnel, les élus ont souhaité garder le cap, notamment dans les projets d'investissement, malgré la raréfaction des aides financières qui nous sont attribuées par l'Etat et les collectivités territoriales que sont la Région Auvergne Rhône-Alpes ou le Département du Rhône. Pour ce faire, nous avons intégré dans les recettes des revenus fonciers, telles que, la vente de terrains à construire, la vente du magasin SPAR à M. GIBERNON, déjà propriétaire du fonds de commerce. A cela il faut rajouter quelques subventions et d'autres qui nous ont été attribuées les années précédentes et que l'on n'a pas encore touchées. Il faut noter que nous avons eu aussi, une dotation importante du fonds de compensation de la TVA. Nous ne devrions donc pas avoir recourt à l'emprunt. Pour ce qui concerne le budget prévisionnel de fonctionnement, le maître mot est « rigueur », que ce soit pour la gestion du personnel, des énergies dans nos équipements et bâtiments communaux, de l'entretien des locaux, des voiries, de l'alimentation au restaurant scolaire, des assurances, des frais administratifs... Pour l'équilibre de ce budget, les recettes sont diverses, que ce soient les dotations de la Communauté de Communes et de l'Etat, les revenus des locations immobilières, les facturations des repas au restaurant scolaire, les atténuations de charges et bien sûr les impôts locaux que sont la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. C'est ainsi que le Conseil municipal a délibéré pour une augmentation légère des taux, de 1%, ce qui permettra de compenser la baisse de certaines dotations qui nous sont allouées.

Sachez, chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais, que pour cette dernière année de mandat, l'équipe municipale se donne encore tous les moyens pour atteindre ses objectifs : améliorer les services, accompagner les personnes en précarité, soutenir nos associations, nos établissements scolaires, nos commerçants, nos entreprises et nos agriculteurs, pour « le bien-vivre ensemble » à Saint Laurent !

Votre Maire  
Pierre VARLIETTE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Varliette', written over a blue circular stamp or seal.

## Permanences des élus

**Samedi de 9h à 12h, en Mairie**

Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire, Pierre VARLIETTE,  
Merci de contacter le secrétariat de Mairie, au 04 74 70 50 19

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint lors d'une permanence,  
nous vous demandons de le contacter directement (numéro de portable ci-dessous)

Date	Elus	Responsable des commissions	N° de Tel
Samedi 5 Avril	Yvan SIMON	Urbanisme - Voirie - Sports	06-89-99-08-03
	1er adjoint	Assainissement - Jeunesse - Gestion personnel technique	
Samedi 12 Avril	Isabelle LOTISSIER	Associations -Gestion des salles, planification des utilisations-	07-71-04-65-67
	4ème adjointe	Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, embellissement	
Samedi 19 Avril Pâques	Ludovic CARRET	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiments	06-62-10-40-96
	3ème adjoint		
Samedi 26 Avril	Yvette BRETONNIER	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance	06-71-65-11-63
	2ème adjointe	Enseignement - Restaurant Scolaire	
Samedi 3 Mai	Yvan SIMON	Urbanisme - Voirie - Sports	06-89-99-08-03
	1er adjoint	Assainissement - Jeunesse - Gestion personnel technique	
Samedi 17 Mai	Ludovic CARRET	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiments	06-62-10-40-96
	3ème adjoint		
Samedi 7 JUIN	Isabelle LOTISSIER	Associations -Gestion des salles, planification des utilisations-	07-71-04-65-67
	4ème adjointe	Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, embellissement	
Samedi 14 JUIN	Yvan SIMON	Urbanisme - Voirie - Sports	06-89-99-08-03
	1er adjoint	Assainissement - Jeunesse - Gestion personnel technique	
Samedi 21 JUIN	Ludovic CARRET	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiments	06-62-10-40-96
	3ème adjoint		
Samedi 28 JUIN	Yvette BRETONNIER	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance	06-71-65-11-63
	2ème adjointe	Enseignement - Restaurant Scolaire	

## Contournement Nord

Les travaux de la déviation vont bon train. L'entreprise TPCF - COLAS a mis les bouchées doubles, pour que la route et la voie cyclable et piétonne, soient maintenant terrassées et empierrées. Le boviduc (passage souterrain pour les vaches) est en place. Les fossés sont en cours de réalisation et les espaces verts commencent à être aménagés par l'entreprise CASSAGNES PAYSAGES.

Les travaux à l'intérieur de la zone de la Croix Grand Borne débutent. Des aménagements complémentaires seront intégrés afin de réduire la vitesse et de créer des places de stationnement dans cette zone d'agglomération.

Des travaux importants ont été effectués par ENEDIS avec le déplacement et l'enfouissement des lignes électriques basse et haute tension. Le planning des travaux est respecté, et la route devrait être réouverte au mois de juillet. Les haies, les arbres, seront plantés à la bonne période au mois de novembre.



## Résidence Seniors

Les Deux Fleuves Rhône Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, concrétise notre projet de résidence seniors. Le gros-œuvre est pratiquement terminé.

La Commune, quant à elle, prend en charge la construction de la salle d'animation. Les 26 logements devraient être livrés d'ici la fin de l'année. Les inscriptions sont en cours, les attributions seront effectives, dans les prochains mois. Un beau projet pour nos aînés, qui permettra à chacun de vivre paisiblement dans des locaux adaptés et à proximité des commerces et des services.



## Économie – Les marchés

### Marché aux veaux



Le lundi 10 mars, s'est tenue notre assemblée générale du marché aux veaux à la Maison Familiale Rurale (MFR). Il y avait une quarantaine de personnes présentes principalement les apporteurs.

Les co-présidents ont présenté le rapport d'activités. Le nombre de veaux apportés ces dernières années est resté assez constant : environ 4 000 veaux par an depuis 4 ans. La force de notre marché est la qualité des veaux proposés, il dynamise les prix des veaux dans les départements de la Loire et du Rhône. Nous remercions tous les apporteurs. L'association a pour mission d'encourager un maximum d'éleveurs à venir les vendre sur notre marché.



Depuis plusieurs années, nous avons établi un partenariat avec la MFR afin que les élèves puissent participer par binôme à notre marché. Cela leur permet de comprendre le fonctionnement du système de vente et son importance pour maintenir les prix.

Une intervention sur les problèmes sanitaires qui ont touché le marché en 2024 (FCO) a été effectuée par Chantal Weber, directrice du GDS.

Nous remercions la municipalité pour son soutien lors de cette crise sanitaire et pour sa participation au fonctionnement de notre association, ainsi que la MFR, notamment Frédérique Vincent et Estelle Lotissier, pour le bon déroulement de notre partenariat.

M. le maire a conclu notre assemblée générale en montrant le dynamisme de notre marché et son avenir.

### Marché forain—marché fermier

Avec sa trentaine de forains abonnés et de nombreux occasionnels à l'année, notre marché du lundi reste le lieu incontournable pour venir remplir son panier.

Notre commission a travaillé sur la signalétique des différents panneaux d'interdiction de stationner ces jours là.

Actuellement, le stationnement est interdit à partir de 7h. Cependant la municipalité a pris un arrêté pour une interdiction de stationner à compter de 6H30 afin de laisser les forains s'installer plus aisément à leur arrivée sur le marché, sans contrainte de véhicules garés sur leur emplacement.

Les différents potelets installés à chaque entrée de village seront enlevés pour 13h30, horaire auquel les rues seront de nouveau ouvertes à la circulation.

La commission travaille actuellement sur une éventuelle possibilité d'élargir la zone dédiée aux emplacements des différents forains et travaille également sur le budget 2025.

Le traditionnel marché de Pentecôte aura lieu cette année le lundi 9 juin 2025 de 8h à 13h.

## Bâtiments

### Mille club

La salle du Mille Club avait besoin d'un rafraîchissement intérieur pour le rendre plus agréable, ce bâtiment étant très souvent loué les week-ends.

Des travaux d'éclairage devenaient nécessaires. Des pavés led ont été installés avec possibilité d'éclairage par zone. L'entreprise Technic Elec a réalisé ces travaux.

L'entreprise Beaubois David a changé les dalles de plafond, lessivé les entretoises, repeint les murs, refixé les plinthes et carderons des menuiseries.

Coût total de l'opération de 11 733 € HT.



### Relax et Vous



Les travaux de l'institut Relax et Vous situé dans les locaux communaux de la maison Dussud sont terminés.

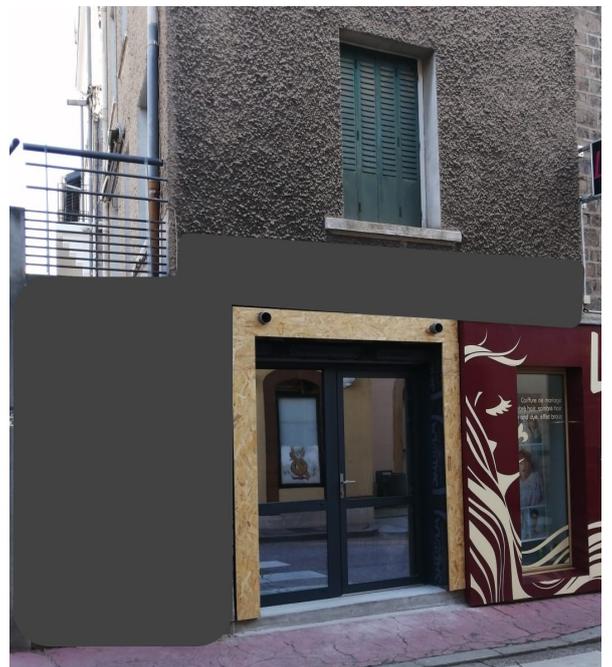
Il a été réalisé : le cloisonnement, l'isolation, l'accessibilité, le chauffage (climatisation) et la façade extérieure.

La commune, propriétaire du local, a participé financièrement à hauteur 10 000 € HT.

### Local du policier municipal

Depuis l'arrivée du policier municipal sur notre commune, nous avons réfléchi à l'installation d'un nouveau local sécurisé indépendant des autres services de la mairie et où il sera au plus près de la population.

Ce local se situe « rue de Lyon » en face de la mairie. Cette rue voit une vitrine de plus se rénover.



## Points d'apports volontaires

### Déploiement des Points d'Apports Volontaires



La deuxième phase de déploiement des points d'apports volontaires sera effectuée dans le mois d'avril. Cela signifie la fin du ramassage des ordures ménagères de porte à porte.

Une communication individuelle vous sera envoyée pour vous informer de votre lieu de dépôt quand il sera opérationnel.

## Gestion des salles



Rappel de fonctionnement et information du personnel en charge des réservations :

La gestion des réservations des salles est gérée par :

- **Mme PONCET Sylvie** 06 45 27 97 74 : le mille-club et la salle Suzanne Fougerouse.
- **M. LAFAY Christophe** remplace M. COLLOMB Christian. Il est joignable au 06 82 79 66 14 : la salle polyvalente et la salle Pierre FRÉNAVY.

Pour toutes modifications ou annulations, merci de les prévenir le plus rapidement possible ou par mail en mairie.

Retrouvez toutes les modalités de réservation sur le site internet de la commune : [www.saint-laurent-de-chamousset.fr](http://www.saint-laurent-de-chamousset.fr) et cliquez sur l'icône « Location de salles » et « Démarches associatives ».

## Environnement

### Un peu de nouvelles de notre poulailler !

Voilà un an que nos 6 poules pondeuses sont installées dans notre poulailler collectif, elles se portent très bien !

Nos 2 bénévoles s'en occupent avec plaisir, ils ramassent les œufs et les distribuent aux très nombreuses familles (une trentaine environ) qui viennent déposer leurs déchets dans le bac prévu. Il y a sûrement des personnes qui déposent de la nourriture mais qui ne se font pas connaître, c'est dommage...

Nos « cocotes » font la joie des enfants qui sont très contents de leurs rendre visite régulièrement.

Personne à contacter :

M. FOX René 07 77 45 81 67



# Environnement

## *Piégeage des frelons asiatiques*



Le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur les ruchers aussi bien de professionnels que de particuliers, notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies.

Il est également responsable d'une atteinte forte à la biodiversité car il exerce sa prédation sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées.

Un frelon consomme jusqu'à 11kg d'insectes dans sa vie. 12 frelons sont capables de tuer une ruche de 12 000 abeilles.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la présence du frelon asiatique est recensée dans tous les départements. Le nombre de signalements de nids progressent chaque année (de 7 nids découverts en 2011 à près de 3833 nids en 2022). Il provoque l'inquiétude des apiculteurs, mais aussi, plus largement, des citoyens et des élus.

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal (FRGDS1) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Au sein de chaque département, un réseau de référents, chargé de la coordination des actions locales, est réparti sur le territoire.

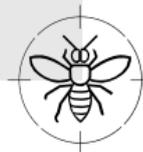
Sur notre commune un référent accompagné de 7 citoyens, mettent en place une vingtaine de pièges fournis par la Communauté de Communes (CCMDL) qu'ils ont répartis sur différents points stratégiques du village.





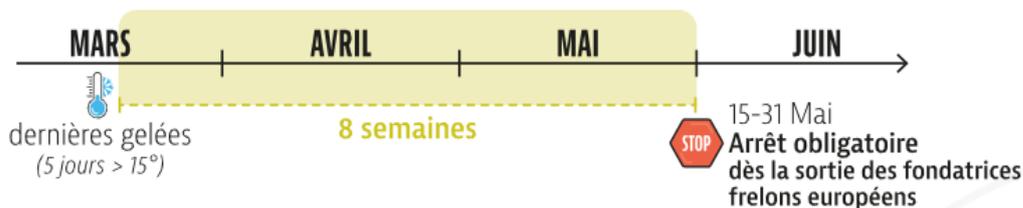
# PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.



## QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu **5** jours à **+15°**, et pendant 8 semaines



## OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la **pression du frelon asiatique est importante** à proximité d'anciens nids (découverts après le 1<sup>er</sup> octobre) ou des ruchers impactés.

**À l'ombre**, à côté d'une source de **nourriture printanière** (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ **1m20**



### CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne captent rien.



## QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :



- 1/3 bière
- 1/3 sirop de fruits rouges
- 1/3 vin (blanc ou rouge)



Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.



### CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères





## QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus **efficaces et sélectifs** proposés dans le protocole régional.

Nom	Adaptation au piégeage de printemps	Probabilité de capture*	Sélectivité*
Bee-vital	+++	82%	25,4% 
Robida, grille Neoppi	+	35%	1%
Redtrap	+	Non testé	Non testé
Jabeprod	-	15%	1,9%
Ornetin	-	22%	0,1%

\*sources : Gilbert 2022, Ratinet 2023, Guihard 2024 synthétisées par « Réussir apiculture »



Les pièges bouteilles ou cloches sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.



À l'aide d'une affichette à proximité des pièges afin de **sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme**. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...



## PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

### EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- > Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- > Et en fin de période de piégeage, renseigner directement **le formulaire** : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>



Version janvier 2025, selon le plan de lutte national : **Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes**



Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !



[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



INFOS  
apiculture.frgds-aura@reseaugds.com

## Scolarité

### Ecole publique Antoine BOIRON



#### Inscription à l'école primaire publique Antoine Boiron de St Laurent de Chamousset Année scolaire 2025/2026

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à l'école, merci de prendre contact

par mail à [ce.0691360d@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691360d@ac-lyon.fr)

ou par téléphone au **04 74 70 51 36**.

La direction vous contactera ensuite dans les plus brefs délais.

#### Pour l'inscription, vous aurez besoin :

- du livret de famille (pages parents et enfant(s))
- un justificatif de domicile (type facture EDF)
- le carnet de vaccination de l'enfant
- un certificat de radiation (lorsque l'enfant était scolarisé dans une autre école précédemment).

Si vous n'habitez pas la commune de St Laurent de Chamousset, merci de prendre contact avec les mairies (celle de St Laurent de Chamousset et celle du lieu d'habitation) pour obtenir une dérogation avant toute démarche d'inscription.

**Contact : Mme Tripard, directrice de l'école au 04 74 70 51 36**

#### Périscolaire :

Lundi - mardi—jeudi : 7h15- 8h20 et de 16h30-18h30

vendredi : 7h15- 8h20 et de 16h30-18h

Les dossiers d'inscriptions et de règlement sont à retirer en mairie.

#### Restaurant scolaire :

Votre enfant doit manger au restaurant scolaire. Si vous désirez avoir des informations sur ce service municipal, vous pouvez contacter la mairie où toutes les démarches à suivre vous seront communiquées.

Contact : Mairie 72 rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

Tel : 04 74 70 50 19 - [mairie@saint-laurent-de-chamousset.fr](mailto:mairie@saint-laurent-de-chamousset.fr)

### Ecole privée St Laurent

Porte ouverte aussi !

Au cours de la matinée « portes ouvertes » du 15 mars, les familles ont pu découvrir les projets avec la crèche, l'EHPAD, le club des aînés, l'école de musique, les professionnels qui travaillent autour du handicap, l'association Handi'chiens, les intervenants rugby, escrime et poterie, les activités avec les collégiens...

Les parents ont participé, avec les élèves, aux activités ludiques que propose Michelle Cabral, notre intervenante d'origine anglaise (photo). Elle travaille toutes les semaines en anglais avec tous les élèves de la maternelle au CM2.

Vous êtes les bienvenus pour notre deuxième soirée « portes ouvertes » le 16 mai à partir de 16h45. A 18h, nous inaugurerons les créations des élèves qui seront accrochées sur les murs de l'école. Les œuvres réalisées avec un plasticien professionnel s'inspirent de notre thème d'année « s'enrichir des différences ».

Les renseignements et inscriptions sont possibles en appelant au 04 74 70 50 47.



## Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire de Saint Laurent de Chamousset compte aujourd'hui, une équipe de 14 personnes composée comme suit :

- 2 personnes en production chaude et froide.
- 1 personne en préparation froide.
- 2 personnes en entretien vaisselle.
- 2 personnes en surveillance lors du service.
- 3 personnes en service réfectoire.
- 4 personnes en surveillance enfants (primaires).

Nous concoctons, à ce jour, environ 450 repas répartis sur 4 jours et sur 3 établissements :

- Collège : en moyenne 275/280 repas.
- Ecole privée : en moyenne 75/80 repas.
- Ecole publique : en moyenne 70/75 repas.

Le repas est servi dans deux salles différentes :

- Salle Boiron : les maternelles des deux écoles.
- Salle du réfectoire : Les primaires des deux écoles ainsi que tous les collégiens sur deux services.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des producteurs locaux sur certaines familles de produits :

- Le pain : boulangerie Ducreux (St Laurent) et boulangerie Dupin (Ste foy)
- Les fruits et légumes : Au Coin du Marché (St Laurent) et MG Primeurs (Souzy)
- Viandes fraîches : Etablissement Charveron (Abattoir en Isère), viandes d'origine « France »

Nous tenons à collaborer avec ce réseau de fournisseurs locaux afin de mettre en avant la qualité de leurs produits et nous permettant par la même occasion de proposer une cuisine « élaborée maison », des entrées, en passant par les plats chauds jusqu'aux desserts.

Nous portons une attention particulière à proposer des menus équilibrés, variés aux enfants afin de leur faire redécouvrir, à la fois, le goût, la diversité et la richesse de la cuisine.



## Santé—Social

### Comité Municipal des Aînés St Laurentais



Pour marquer le début de l'année 2025, le samedi 15 février, l'association du Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais (CMASL) a organisé son traditionnel repas offert aux aînés du village. Le banquet, concocté par notre entreprise locale Saint Laurent Viandes, a été servi par les conseillers municipaux et les membres du CMASL. 112 convives sur 246 bénéficiaires potentiels étaient présents et ont pu apprécier ce bon repas tout en passant un moment de convivialité, certains racontant des blagues et d'autres poussant la chansonnette... Une belle ambiance dans la bonne humeur.

Tout au long de l'année, le CMASL met tout en œuvre pour favoriser un lien social avec les aînés du village. Il organise des activités de partage avec son traditionnel concours de boules du 14 juillet et les 165 repas servis sous la Halle. Cette animation est ouverte à toute la population jeune et moins jeune. Dès à présent réservez votre date !

Nous renouvelerons cette année encore la vente à emporter qui est prévue pour le samedi 4 octobre sur la place du plâtre et qui se fera sur réservation.

L'année se terminera par le portage des colis de Noël distribués courant décembre 2025 pour ceux qui n'ont pas pu participer au repas du mois de février. Les bénévoles et les membres du CMASL s'occupent de distribuer ces colis et tous sont ravis de l'accueil chaleureux qui leur est réservé.

Le Comité Municipal des Aînés Saint-Laurentais a tenu son assemblée générale le vendredi 4 avril à 19h salle de la Chapelle où a eu lieu la présentation des activités et la transparence de la gestion.

**Si vous avez plus de 75 ans cette année 2025, faites vous connaître auprès des membres du CMASL : Gwendoline CHALON, Marie Odile MAZARD, Odile VERMARE, Sandrine BOINON, Jean-Pierre GRAZIOLI, Yvette BRETONNIER et Isabelle LOTISSIER.**

Ou en contactant : Yvette BRETONNIER au 06 71 65 11 63



## Santé—Social



avec



Forma'Prev  
Formations, conseils et services en prévention des risques

2025

1 OU 2

Vendredi

**16 mai**18h30 à  
21h30

Samedi

**17 mai**09h00 à  
12h00

# INITIATION SECOURISME

**GRATUIT**

**Ouvert aux habitants de Saint-Laurent de Chamousset**

Lieu : salle du Mille Club au 15, allée des Chasseurs  
à SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET

3 heures d'initiation :

- protection et alerte
- l'étouffement
- l'hémorragie
- l'inconscience
- l'arrêt cardiaque

**Réservations**

12 places maximum  
par session.

Réservations à :

- 06.33.42.56.34 ou
- o.vermare@saint-laurent-de-chamousset.fr



# Santé—Social



*Inscription sur le registre communal des personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficiaires du plan d'alerte d'urgence, en cas de risques climatiques ou autres.*

La municipalité à travers la commission sociale et le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) de la Commune, désirent mettre en place un registre nominatif des personnes bénéficiaires du plan d'alerte d'urgence, en cas de risques climatiques ou autres.

## Qu'est-ce qu'un plan d'alerte ?

En été, lors de fortes chaleurs, de canicule, nous souhaiterions avoir la liste des personnes vulnérables de notre Commune. Il nous faut donc une liste nominative de nos habitants qui seraient en difficultés, seuls, en perte d'autonomie, diminués par la maladie ou le handicap..., afin de les appeler ou de les visiter. Il peut aussi y avoir urgence lors de grand vent, de grand froid, d'épisodes neigeux provoquant de longues coupures électriques.

Si vous vous sentez concernés ou si vos proches peuvent être dans ces situations, n'hésitez pas à remplir et déposer ou envoyer en Mairie, le formulaire joint à cette lettre d'information. Vos renseignements resteront très confidentiels

La finalité de ce registre est de permettre à la Municipalité d'être réactive dans ces actions d'urgence, et de permettre aussi l'intervention ciblée des services « *sanitaires et sociaux* » auprès de notre population fragile, en cas de déclenchement du plan d'alerte. Tout cela est mis en place en relation avec les services de la Préfète du Rhône.

## Permanences BUSS - Avril-Mai-Juin 2025

**B.U.S.S.**  
Equipe mobile du Bureau santé social

- 1 Travailleur social
- 1 Infirmière
- 1 psychologue

- Accueil / café pour tous : avec ou sans RDV
- Santé mentale : Point Écoute Adultes
- Prévention santé : bilan infirmier
- Soutien social : accès aux droits
- Dépannage premières nécessités
- Réseau partenarial médical et social



**Saint-Laurent-de-Chamousset**  
13h-15h30

**Mercredi : 09/04 - 23/04 - 07/05 - 21/05 - 04/06 - 18/06** Stationnement BUSS :  
Parking derrière la Mairie, rue du 19 mars 1962

## Participation citoyenne



Une rencontre a été planifiée le jeudi 3 avril 2025 à 18 heures à la mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset, dans le cadre de la participation citoyenne. La gendarmerie de Saint-Laurent-de-Chamousset, les maires de Saint-Laurent-de-Chamousset, de Sainte Foy-l'Argentière et de Souzy, ainsi que des référents des trois villages étaient présents.

L'objectif de cette réunion était de mettre en place une nouvelle organisation en collaboration avec le nouveau Commandant de Brigade, l'Adjudant-Chef Benoît AVIGNON. En effet, il y a eu d'importants changements au sein de la brigade de gendarmerie au cours des deux dernières années, ce qui a perturbé le fonctionnement du quotidien, en mettant de côté l'action de la participation citoyenne.

Lors de cette rencontre, l'Adjudant-Chef Benoît Avignon avait pour objectif de présenter cette nouvelle organisation. Divers thèmes ont été abordés, et une mise à jour sur l'organisation du dispositif « Participation Citoyenne » a été discutée.

Actuellement, la brigade compte une dizaine de membres. Suite à des mutations récentes, l'effectif sera complet à partir de septembre.

À Saint-Laurent-de-Chamousset, on compte 15 référents de quartier répartis dans tous les secteurs de la commune. Il est possible de compléter cette équipe, et si vous le souhaitez, vous pouvez la rejoindre en appelant Monsieur le maire au 07 62 58 62 80.

**La participation citoyenne** relève de la responsabilité de chacun ! Sa mission est d'évaluer les faits en rapport avec les biens et de les transmettre sans se mettre en danger, sans intervenir, et d'alerter le 17 en cas de doute ou de suspicion.

Peu importe l'heure ou le jour, même en cas de fermeture de la brigade, les appels sont dirigés. Quelle que soit la zone (l'Arbresle, Dardilly, Saint-Laurent-de-Chamousset), cela entraîne l'arrivée d'une équipe en fonction de leur disponibilité.

Une réflexion est en cours pour optimiser la communication et la transmission d'informations entre les référents de quartier et la gendarmerie, ainsi que pour informer la population sur les référents de leur quartier.

La participation citoyenne est l'un des moyens mis en place par la gendarmerie pour aider la population. Il existe aussi l'opération **OTV** (Opération Tranquillité Vacances), l'opération **OTE** (Opération Tranquillité Entreprise) et l'opération **OTS** (Opération Tranquillité Seniors).

L'OTS ne relève pas de l'aide à domicile mais des vacances prolongées et régulières des seniors.

N'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie, que ce soit sur place ou sur le site.Gouv en tapant OTV (OTV service en ligne). Votre absence a été signalée à la brigade qui fera des rondes régulières devant votre domicile.

N'hésitez pas à l'utiliser et à le faire connaître à votre entourage!

La sécurité de notre belle commune dépend de l'implication de chacun. Il est essentiel que tout le monde participe, même si nous sommes un peu moins touchés par la délinquance que dans les grandes villes.

## Santé—Social



Vous êtes à la recherche d'une solution pour vous déplacer pour vos trajets du quotidien : courses, rendez-vous médicaux, loisirs ?

Vous souhaitez faire partager vos trajets réalisés en voiture ?

**Votre commune œuvre aujourd'hui sur le développement d'un service de covoiturage solidaire afin d'apporter des solutions de déplacements pour des trajets de proximité et recherche des conducteurs et des passagers.**

Pour vous déclarer en tant que covoitureurs ou pour plus d'information contactez nous au 06.80.45.42.48 ou à [margaux.guinand@cc-mdl.fr](mailto:margaux.guinand@cc-mdl.fr)

[cc-montsdulyonnais.fr](http://cc-montsdulyonnais.fr)



## Communication

*Silence ça tourne !*



La commission communication va mettre en avant l'économie du centre-bourg. Un travail sur les contenus s'élabore avec Monts Actus, qui sera en charge de ce reportage. Le tournage et la réalisation du film sont planifiés pour les beaux jours, entre avril et mai.

Le film devrait être livré au plus tard en juin.

La commission communication s'efforce de mettre en avant le dynamisme associatif et économique de Saint-Laurent-de-Chamousset.

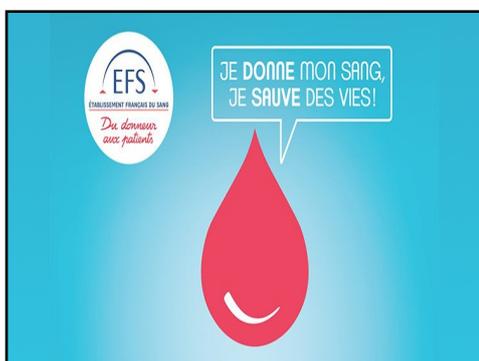
# Agenda communal

## Avril



Fête des classes en 5  
Dimanche 27 avril dans les rues du village, salle Polyvalente et salle Pierre Fréney

## Mai



Collecte don du sang  
Vendredi 16 mai salle Pierre Fréney  
15h30-19h00



Commémoration de la guerre 1939-1945  
Dimanche 11 mai à 11h30 Jardins de la Mairie

## Juin



Marché animé "Lundi de Pentecôte"  
Lundi 9 juin rues du village et place du Plâtre de 8h30 à 13h00

## Juillet



Vogue annuelle  
Du Vendredi 11 juillet au Dimanche 14 juillet : bal, fête foraine, tournoi foot, pieds de cochon, feu d'artifice



**Concours de boules lyonnaises annuel et son repas** sur place organisé par le Comité Municipal des Aînés St Laurentais le dimanche 14 juillet 2025 de 10h à 18h au boulo-drome de la place du marché aux veaux.

Le concours est sur inscription et le repas servi sous la Halle aux Veaux ouvert à tous. Réservez cette date ! Les modalités d'inscriptions seront communiquées prochainement.

# Informations diverses



## Médiathèque Municipale La Cour à la Page



### Coup de projecteur sur...



# COM'MONLY

Le réseau des bibliothèques des **Monts du Lyonnais**



C'est le nombre de réservations émises sur le réseau en 2024 sur les 231 565 documents empruntés.  
**30 000** Une tonne de documents est transportée chaque semaine.  
Merci aux 400 bénévoles, 14 salariées et à notre coordinatrice !

**30** C'est le nombre de bibliothèques et médiathèques présentes dans les Monts du Lyonnais.

**125 000** C'est le nombre de documents disponibles à l'emprunt sur le réseau Com'Monly (romans, BD, documentaires, revues, CD, DVD etc...).  
Faire venir un document d'une autre bibliothèque vers la vôtre ?  
C'est possible grâce à la navette hebdomadaire !

Comme 7330 abonnés, grâce à cette carte, vous pouvez vous rendre dans toutes les bibliothèques du réseau.  
Pour en savoir plus, visitez le site : **commonly.fr**



Venez nous rencontrer, nous serons ravis de vous accueillir afin de vous présenter nos nombreux services.  
La Cour à la Page  
Pôle Culturel Municipal  
9 rue de la cour Denis  
1er étage (accès par escaliers ou ascenseur)  
biblio.stlaurent69@gmail.com  
04 74 70 63 85 (pendant les permanences)

**Horaires d'ouverture**  
LUNDI 10h30/12h  
MERCREDI 10h/12h  
JEUDI 16h30/17h30  
SAMEDI 10h/12h  
DIMANCHE 11h/12h



# Bonne fête

*à toutes les mamans!*



**Dimanche 25 mai 2025**

**Place du Plâtre**

**la municipalité fête  
toutes les mamans**

**Dès 10h  
Animation, tombola  
gratuite réservée  
aux mamans et  
remise du livre aux  
bébés nés en 2024**

**11h30 aubade  
musicale de la  
Banda  
l'Étincelle**



**Saint-Laurent-de-  
Chamousset**  
MONTS DU LYONNAIS

**Verre de l'amitié**

# Saint Laurent de Chamousset (69930)

Retenez dès aujourd'hui cette date :

**Samedi 14 juin 2025**



Une journée  
de prestige  
de 9h à 19h

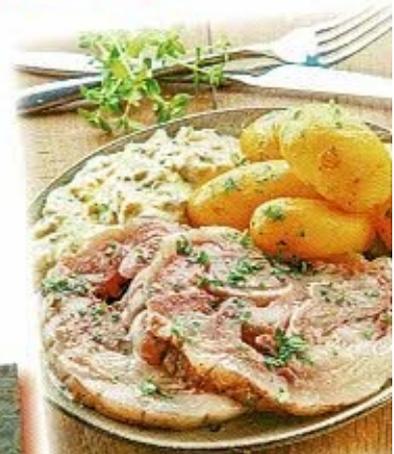
**3<sup>e</sup> chapitre**

**et**

**15<sup>e</sup> anniversaire de la**

## Confrérie de la Tête de Veau

- Défilé des Confréries  
en grande tenue dans le village
- Déjeuner de choix  
autour du veau
- Animations  
festives et dansantes



Gérard BROUILLY 06-01-67-05-81 **Contacts**  
michelegerardbrouilly@gmail.com

*Billets d'entrée en vente également au Tabac Presse Giraud à  
Saint-Laurent-de-Chamousset*

# NOUVEAU !

en  
**COVOIT**  
Rendez-vous



**En Covoit' Rendez-vous, votre nouveau service de covoiturage au quotidien**

TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI KAROS

DES TRAJETS FINANCÉS POUR LES PASSAGERS ET RÉMUNÉRÉS POUR LES CONDUCTEURS

en  
**COVOIT**  
Rendez-vous



**COVOITURAGE SUR  
LES TERRITOIRES  
LYONNAIS**



**TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION KAROS POUR  
ACCÉDER AU SERVICE  
EN COVOIT' RENDEZ-VOUS**



  
**KAROS**

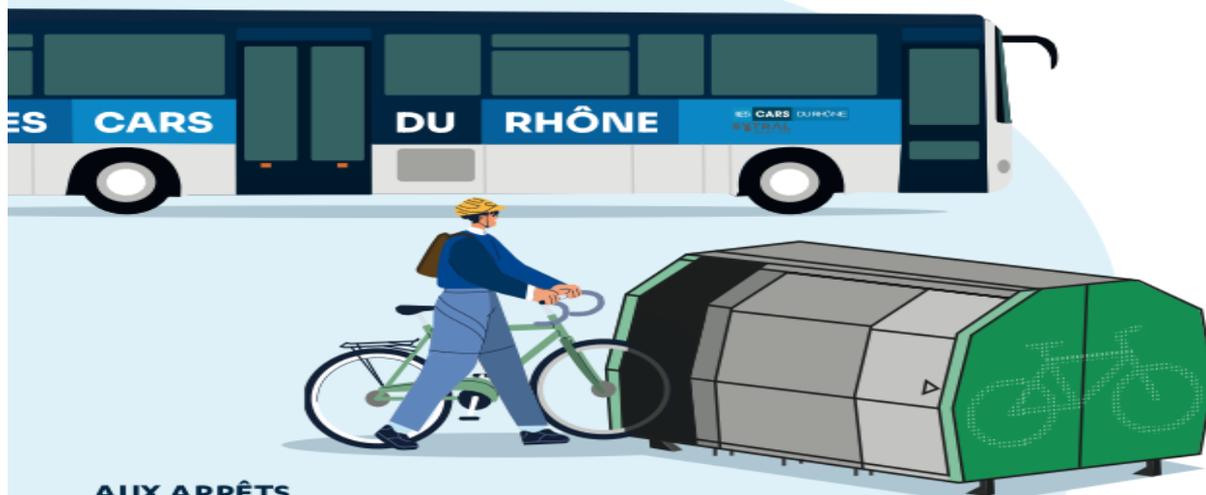


**SYTRAL**  
MOBILITÉS

Expérimentation

# TESTEZ LES BOX À VÉLOS SÉCURISÉS ET GRATUITS DES LIGNES 142 & 143

 =  
De nouveaux services pour faciliter vos déplacements  
Plus d'infos sur [www.carsdurhone.fr/experimentations](http://www.carsdurhone.fr/experimentations)



### AUX ARRÊTS

- BESSENAY - La Brévenne **142 143**
- BRUSSIEU - La Giraudière **142**
- SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE - Gare **142 143**
- SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET  
Giratoire Croix Blanche **142 143**

INSCRIVEZ-VOUS EN FLASHANT LE QR CODE



SYTRAL Mobilités accompagne l'intermodalité en proposant des solutions de mobilité efficaces et durables



## Localisez les box à vélos

### Ligne **142**

AVEIZE > LYON GORGE-DE-LOUP : en 1H30

La ligne 142 circule 7j/7 avec 12 allers/retours en semaine, 4 trajets le week-end et jours fériés.



téléchargez la fiche horaire

### Ligne **143**

SAINTE-SYMPHORIEN-SUR-COISE > L'ARBRESLE : en 1H15

La ligne 143 circule 7j/7 avec 14 allers/retours en semaine, 4 trajets le week-end et jours fériés.



téléchargez la fiche horaire

**Vous vous déplacez régulièrement avec les lignes 142 et/ou 143 ?  
Vous souhaitez utiliser votre vélo après ou avant votre déplacement en car pour rejoindre votre destination ?**

**Ce nouveau service est fait pour vous !**

En vous inscrivant, vous allez pouvoir bénéficier d'une place pour votre vélo dans un box à vélos sécurisé pendant toute la durée de l'expérimentation et vous pourrez ainsi combiner vos déplacements en car et vélo en toute simplicité.



INSCRIVEZ-VOUS EN FLASHANT LE QR CODE

## Un peu d'histoire

### *Du Syndicat d'Initiative au Comité d'Animation Saint Laurentais*

Créé en 1969 par M. René TREGOUËT et son équipe, le Syndicat d'Initiative avait pour but « la promotion du village sur le plan touristique en le rendant plus attirant et vivant pour l'agrément de ses habitants ».



Présidé successivement par Mrs René TREGOUËT, Pierre METRAL et Jean-Claude GOURRAT, ses principales réalisations ont été : l'illumination du village chaque fin d'année, les fêtes de la Bourdelière, le ball-trap, les inter villages, la parution du journal « Le Pothu » ...

Après 10 années de sommeil, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 Octobre 1999, il reprit ses activités sous le nom d' « Altitude 650 » avec une nouvelle équipe et Ginette DECULTIEUX en tant que présidente.

Ses objectifs :

- Promouvoir le tourisme local en partenariat avec l'Office du Tourisme Cantonal ;

- Mettre en avant les actions associatives menées sur St-Laurent ;

- Faciliter l'organisation de manifestations notamment par la mise à disposition de matériel.

Figurait aussi la mise en valeur du patrimoine local : randonnées ou balades accompagnées à thème (l'eau, la pierre, les croix, les bâtiments anciens ...), témoignages sur la vie autrefois...



On reconnaît :

Marc COQUARD, Bernard PONCET, Lucien PUIPIER, Christian GACON, Maurice BONNET, Marcel DEVAUX, Michèle GOUBIER, Ginette DECULTIEUX, Pascal BRAS, Claudius GIRAUD, Lily BLAIN.

Depuis 2010, cette association n'est plus « Syndicat d'Initiative » (terme réservé aux organismes chargés de promouvoir le tourisme) mais « Comité d'Animation Saint Laurentais ». Actuellement, elle développe de nombreuses actions culturelles (cinéma, patrimoine, conférences...), organise une randonnée pédestre et gère une location de vaisselle.

# Conseil Municipal

## Comptes rendus de séances

### SÉANCE du 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Compte rendu affiché le 21 octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Odile VERMARE,

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, VERMARE Odile.

**Démissionnaires** : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés** : BONNET Fabrice - PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) - GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOISON Thierry).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Messieurs BONNET, PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) et Monsieur GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOISON Thierry) et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Odile VERMARE.

Il présente toutes les plus sincères condoléances du Conseil Municipal à la famille de Fabrice BONNET, endeuillée par le décès de Monsieur Maurice BONNET.

#### Présentation du projet d'aménagement d'une aire de jeux au parc public,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER pour une présentation du travail de la commission. L'objectif est d'équiper au centre-bourg, une aire de jeux pour les 0-5 ans. Un aménagement en plusieurs zones du parc public est proposé : Zone 1 avec des jeux accessibles à partir de 6 mois et à tous- Zone 2 : Balançoires pour tous les âges - Zone 3 : Tourniquet. Un devis a été établi par une société spécialisée dans ce domaine. Monsieur le Maire souhaite que l'on contacte une autre société pour avoir un deuxième chiffrage. Il indique que nous avons eu l'attribution d'une subvention de 16 427 euros dans le cadre des appels à projets du Département du Rhône. Une autre possibilité de financement sera possible de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La commission se réunira à nouveau, assistée des commissions urbanisme et bâtiment, afin de finaliser le projet et de le mettre en œuvre rapidement.

#### Situation budgétaire et contraction d'un emprunt

Monsieur le Maire expose avoir reçu Monsieur Laurent FERRAUD-BITONTI, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie Générale qui lui a présenté son analyse des comptes de la Commune. Avec une Capacité d'Auto Financement (CAF) net importante et un taux d'endettement par habitant raisonnable, il en conclut que la situation financière de la Commune est bonne. Monsieur le Maire propose de contracter d'un emprunt prévu du budget primitif 2024 de 500 000 euros. Il expose que cette somme permettrait de financer des opérations n'ayant pas reçu de financement et répartie comme suit : le Pôle Culturel sur la partie des travaux réalisée par l'EPORA : 250 000 euros, sur la réfection des courts de tennis : 100 000 euros, sur les divers travaux réalisés dans les bâtiments communaux : 70 000 euros, et sur l'aménagement des aires de dépôt des points d'apports volontaires : 80 000 euros.

Il présente les différentes propositions d'emprunt reçu du Crédit Agricole Centre-Est, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel.

Après avoir répondu aux questions des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre-Est pour un montant de 500 000 euros sur 15 ans, à un taux de 3.50 % avec des échéances mensuelles et des frais de dossiers de 500 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0.

Monsieur le Maire propose aussi une décision modificative du budget, afin d'intégrer une augmentation de 100 000 euros pour le paiement des acquisitions nécessaires au contournement Nord. Cette proposition est validée.

Il indique que, entre les subventions en attente de versements et les ventes de terrains et bâtiments à venir, la Commune attend des recettes à hauteur de 1 103 000 euros.

#### Cession d'un local commercial,

Monsieur le Maire expose que le gérant du SPAR, Monsieur GIBERNON souhaite acquérir les murs de cet espace commercial de 300 m2 avec la réserve de 80 m2, propriété communale située 71 avenue des 4 Cantons. Il propose que la cession soit proposée pour un montant de 430 000 euros, en conformité avec l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de Lyon.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 15- non : 0- Abstention : 1.

### **Aménagement des locaux de la Police Municipale et acquisition de matériel,**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Ludovic CARRET de présenter ce dossier. Il donne lecture des différents devis demandés pour l'aménagement du local situé sous la maison Brouilly, rue de Lyon. Le montant des travaux sera de 26 000 euros HT. Monsieur le Maire présente les différentes acquisitions de matériels nécessaires pour l'équipement du policier municipal : armes, coffre-fort, jumelles pour le contrôle de vitesse, location d'un véhicule adapté.

Il expose que la Commune peut bénéficier d'une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et rappelle que ces dépenses d'acquisition de matériel, sont réparties à parts égales avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière.

### **Etude d'aménagement de la Maison BROUILLY pour l'installation de l'Office de Tourisme « Destination Monts du Lyonnais »,**

Monsieur le Maire expose que l'office du tourisme regroupant les territoires de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, des Communautés de Communes du Vallon du Lyonnais, du Pays Mornantais et du Pays de l'Arbresle, va se transformer en Société Publique Locale (SPL) dénommée : Destination Monts du Lyonnais ». C'est ainsi qu'il propose que l'on transforme la Maison Brouilly, située sur la Place du Plâtre, en antenne de ce nouvel office du tourisme qui sera aussi implanté dans les centres villes à Saint Martin en Haut, Saint Symphorien sur Coise, Mornant et l'Arbresle. Pour cela il est nécessaire de réaliser le relevé état des lieux du bâtiment et d'étudier son aménagement et son extension.

Il présente donc deux devis :

Le cabinet de géomètre « GEOGARANTS » pour des relevés du bâtiment pour un montant de 2 641,50 euros HT,

Le cabinet d'architecte « AEXCO » pour une mission d'étude de faisabilité jusqu'au permis de construire d'un montant total de 11 700 euros HT (avec la possibilité d'avancer phase par phase).

Le Conseil Municipal valide ces devis par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0

### **Rétrocession à la Commune des espaces communs du lotissement MA PIERRE,**

Monsieur le Maire présente la demande de transfert, à la Commune, des voies et espaces verts du Lotissement privé MA PIERRE. Il présente le dossier des parcelles à céder et des voies à transférer dans le domaine public et précise les réseaux qui seront transférés : eaux pluviales (avec le bassin de rétention), fibre, gaz et électricité. Le réseau d'eaux usées sera rétrocédé à la Communauté de Communes. Pour l'éclairage public, des lampadaires solaires seront installés par le SYDER et ils feront l'objet d'une convention de reversement, signée avec André et Michel PASSELEGUE, promoteurs du lotissement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0

### **Aménagement d'un local commercial Maison DUSSUD,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente les travaux souhaités par la locataire de l'institut « RELAX ET VOUS » Rue de Lyon. Après une discussion autour des possibilités d'aides auprès de la CCMDL avec Monsieur Thierry LOISON, il est décidé que la Commune prendrait en charge une partie des dépenses non aidées, incombant au propriétaire.

### **Validation des implantations des aires de dépôts pour les Points d'Apports Volontaires avant les travaux,**

Monsieur le Maire présente les sites choisis pour l'installation des conteneurs semi-enterrés pour les sacs noirs, sacs jaunes et verre. Il précise que 17 conteneurs ont été commandés pour 2024 et qu'ils seront livrés le 18 novembre 2024. La pose sera effectuée par l'entreprise GV FAURE.

Les sites retenus pour cette fin d'année 2024 sont :

Lotissement La Salvatière : (2 jaunes et 1 noir) à l'entrée, en bas du lotissement, à droite dans l'espace vert.

ZA Grange Thival : (2 jaunes- 1 noir- 1 verre) : à gauche, après le carrefour, le long de la route du Chevalier.

Lotissement les Hauts de Chalier : (1 jaune- 1 noir) : La proposition d'implantation faisant débat, Monsieur le Maire propose qu'une commission d'élus se réunisse afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Place de l'Epargne : (2 jaunes et 1 noir) sur les deux dernières places de stationnements.

Centre 2000 : (3 jaunes-1 noir et 1 verre) : A côté des emplacements actuels.

### **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte de la sortie fleurissement du 14 septembre 2024 avec des visites et un excellent repas.

Elle expose que « La FABRIK » présente cette année deux séances du spectacle « A la porte » pour les écoles, le tout étant organisé par la CCMDL. La location de la salle est gratuite et la Commune versera une subvention de 600 euros. Il est proposé d'organiser une séance le mercredi soir 26 mars 2025, ouverte à tous et payante. Le Conseil Municipal valide cette demande.

Elle présente aussi une demande de l'Amicale Laïque d'installation de châteaux gonflables dans la salle polyvalente les 2 et 3 janvier 2025. Le Conseil Municipal valide cette demande.

Elle présente également une proposition d'illumination pour la rue de l'Eglise avec la pose d'un nouveau rideau de lumière.

**Madame Yvette BRETONNIER** expose que la commission sociale a proposé deux ateliers « prévention routière » et qu'après une présentation au Club Amitié et Détente, elles sont déjà complètes.

Deux ateliers « prévention des chutes » seront également organisés avec Mme Mélissa FAURE, les 8 et 22 novembre 2024.

Elle expose travailler avec les deux écoles et les associations de parents d'élèves sur l'organisation de la Fête des Mères 2025.

**Monsieur Yvan SIMON** fait le point sur le personnel du service technique. Il propose la reconduction du contrat pour accroissement d'activité de Monsieur Corentin BRUYAS jusqu'au 29 novembre 2024 sur 35 heures au lieu de 30 heures par semaine.

Suite aux recherches effectuées et sur proposition du responsable des services techniques, il expose avoir reçu un candidat au très bon profil, habitant Courzieu et disponible de suite. Il sera reçu par Monsieur le Maire très prochainement.

Il propose également la signature d'un contrat d'apprentissage pour une deuxième année de CAP espaces verts et paysages.

Il annonce le remplacement de Monsieur Christian COLLOMB par Christophe LAFFAY à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Il rend compte de la réunion au sujet du PLU et des bons retours de la DDT. L'objectif est de pouvoir valider le PLU en juin 2025.

Il annonce que les marquages et pose de panneaux pour les nouvelles règles de circulation dans le centre-bourg seront effectués très prochainement.

Les travaux SYDER, pour la démarche performancielle et le changement des ballons fluos, vont commencer très rapidement.

Il annonce également la modification des statuts de la MJC avec la suppression de la limite d'âge à 25 ans, un bureau avec deux co-présidents et la création de deux pôles : animation et activités.

**Monsieur Ludovic CARRET** présente des travaux à effectuer dans le local des chasseurs pour un montant de 2 170 euros. Et les travaux de réfection de l'éclairage du rez-de-chaussée de la mairie avec la réfection des plafonds (avec une fermeture du secrétariat du 4 novembre à partir de 14h30 jusqu'au mercredi 13 novembre, 8h30).

Il annonce également la distribution des sacs poubelles à la salle Pierre FRENAY : vendredi 3 janvier- Mercredi 8 janvier et samedi 11 janvier 2025.

**Monsieur Gilles RAYNARD** évoque la réunion pour la création de la signalétique du Pôle Culturel et l'acquisition d'un photocopieur. Il relate quelques problèmes avec le matériel du restaurant scolaire pour lesquels des devis sont en cours.

Pour le marché aux veaux, la FCO tend les échanges entre apporteurs et négociants. Et le

partenariat avec les élèves de la Maison Familiale a repris.

**Madame Odile VERMARE** évoque l'assemblée générale de « M'ton marché » pour sa 20<sup>ème</sup> année d'existence, et la réussite de l'animation « un chef, une recette » avec le chef du restaurant « De Route Façon » à Duerne. Elle demande s'il serait possible de poser quelques arceaux à vélos malgré le fait que les services techniques soient en sous-effectif actuellement.

**Monsieur Thierry LOISON** présente l'installation de 3 artisans dans l'ancien local commercial de GAYET BLAD, rue Cour Denis : « La Couture Poétique », « la savonnerie Yanaëlle » et une créatrice de bijoux.

**Madame Sandrine BOINON** rend compte de la mise en fonction du panneau lumineux place du Plâtre le 27/09/2024. La lettre d'information sera livrée le 23 ou le 24 octobre 2024 : elle demande aux élus de prévoir la distribution. Pour le bulletin municipal et suite à une renégociation de l'offre présentée par la Société VASSEL GRAPHIQUE, les encarts publicitaires ne seront pas demandés cette année. Elle rappelle aussi que Monts Actu doit réaliser un dernier reportage sur la Commune.

Monsieur le Maire présente des admissions en non-valeurs pour un montant de 3 499,19 euros. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il présente également le dossier de rupture conventionnelle de contrat avec Monsieur Gaël DURAND, cuisinier au restaurant scolaire. Il annonce aussi la reconduction du contrat de Madame Véronique CUISSON pour la plonge et précise l'organisation des cuisines depuis le départ de Monsieur Fabrice LHOPITAL, avec les remplacements assurés par Monsieur Henry CHIRAT et Madame Valérie TISSOT, puis l'arrivée de Monsieur Christophe PILIA le 7 octobre 2024 et celle de Monsieur Cédric PERIER le 4 novembre 2024. Le Conseil Municipal valide les propositions présentées.

Il présente également la proposition d'achat groupé d'électricité par le SYDER. Le Conseil Municipal accepte l'inscription de la Commune à ce regroupement.

### Questions diverses.

Monsieur Marc LOTISSIER demande pour avoir un temps de parole lors de la prochaine séance afin de présenter le compte-rendu de la réunion de la CCMDL au sujet du transport, le logement...

**Séances programmées pour 2024 : 21/11/2024 - 19/12/2024**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.*

**SÉANCE du 14 novembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2024

Compte rendu affiché le 21 novembre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Sandrine BOINON,

**Membres présents :** VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette (arrivée à 19h45), CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle (arrivée à 20h00), BOINON Sandrine, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle (arrivée à 20h00), GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline (arrivée à 20h35), VERMARE Odile, PERALDO Yves.

**Démissionnaires :** GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés :** GRAZIOLI Jean-Pierre.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur GRAZIOLI Jean-Pierre et en annonçant qu'aucun pouvoir n'a été donné. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Sandrine BOINON.

**Présentation du Plan Local d'Urbanisme avant arrêt,**

Monsieur le Maire expose que le passage en PLU a été long et a demandé énormément de travail à la commission. Beaucoup d'obstacles ont dû être levés pour aboutir aujourd'hui à cette présentation. Il expose qu'après une période de communication d'un mois, le projet de PLU pourra être arrêté en séance de décembre.

Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui détaille la carte de zonage du futur PLU avec les différentes zones délimitées : habitat, économique, agricole, naturelle. Il présente les OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) qui définissent des zones de développement de l'habitat en limite du centre-bourg (Croix Blanche et secteur de la Madone). Il détaille également les STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités) à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions ou d'activités) : Pour chaque demande, un dossier très complet a été constitué.

Monsieur Yvan SIMON remercie la commission urbanisme et PLU pour son travail et son investissement.

**Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée pour les Services techniques**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose qu'afin de faire face à un surcroît temporaire de travail au sein des services techniques, la commune pourrait embaucher un agent contractuel pour une durée de 35 heures par semaine du 19 novembre 2024

au 18 février 2025. La rémunération de ce poste sera basée sur l'indice majoré 387- indice brut 432. Il précise que cet agent bénéficiera du RIFSEEP. Il présente la candidature de Monsieur Yves ROSSILLE, habitant Courzieu, qui souhaite se reconverter après 20 ans en maintenance à la SNCF et du travail de nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette embauche par un vote (votants : 16) : Oui : 16- Non : 0- Abstention : 0

**Points sur les travaux SYDER, d'éclairage public dans le cadre de la démarche performancielle,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il annonce le lancement de l'étude pour le passage en éclairage public solaire sur les lotissements La Salvatière, Les Sources et Ma Pierre, et du stade de foot pour un éclairage moins énergivore. Les travaux pour le remplacement des ballons fluos débutent le 2 décembre 2024. Dans un an, la moitié du parc d'éclairage public sera LED ou solaire, permettant une économie financière. Monsieur le Maire annonce qu'une réflexion sera lancée sur le maintien de l'extinction nocturne dès la fin des travaux.

Il est demandé de prévoir la remise en route de l'éclairage autour de la salle polyvalente lors des manifestations et soirées. Monsieur Yvan SIMON répond que cela est prévu.

**Bons d'achat 2024 personnel communal et départ en retraite,**

Monsieur le Maire demande le report de ce point à la prochaine séance.

**Remboursement dégâts du sol de la Salle polyvalente par assurance,**

Monsieur le Maire expose que suite à une manifestation, le sol de la salle polyvalente a été endommagé. Il présente le devis de l'entreprise AUBONNET et fils, (l'intervention portera sur le remplacement d'une partie du sol) qui a été validé par les assurances de la Commune et du Groupement des 4 Cantons. Il annonce que ce devis a été entièrement pris en charge pour son montant de 4 477.05 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte cette prise en charge.

**Convention avec la CCMDL pour le reversement de subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO. En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITEO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ par commune et par an. Une convention de partenariat est proposée prévoyant les modalités techniques de partenariat entre la CCMDL et ses communes membres. Le Conseil Municipal valide cette convention.

#### **Convention avec la CCMDL de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie,**

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.

A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions :

- coût de 32 € / heure, - soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention type d'une durée de 3 ans reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

#### **Convention de déplacement de deux poteaux incendie « La Gondolière »,**

Monsieur le Maire expose que les travaux de réalisation du contournement Nord entraîne le déplacement de deux poteaux incendie. Le SIEMLY propose une convention pour ces travaux d'un montant de 7 000 euros.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

#### **Participation des communes au SIVOS pour 2025 : fiscalisation ou budgétisation,**

Monsieur le Maire expose que le SIVOS questionne les communes membres du syndicat afin de savoir si le montant de la participation 2025 de 729.95 euros sera fiscalisé (répercuté sur la taxe foncière 2025) ou budgété. Après discussion, il est choisi de maintenir la fiscalisation pour 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON, délégué au SIVOS. Elle présente le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pour le Collège du Val D'argent à sainte Foy L'Argentière. Elle annonce un taux de réussite de 100% au brevet en juin 2024 et deux ouvertures de classe : 435 élèves sont inscrits à la rentrée 2024-2025 avec 38 élèves de Saint Laurent de Chamousset. Le montant total de la somme demandée aux communes est de 8 000 euros avec une répartition suivant le potentiel fiscal (20%) et les effectifs inscrits (80%). Cette participation sert à financer des équipements, des interventions ou des projets sportifs ou culturels.

#### **Présentation des travaux de la commission « habitat, mobilité, urbanisme » de la CCMDL par Monsieur Marc LOTISSIER,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc LOTISSIER qui fait le point des ordres du jour de plusieurs réunions ayant eu lieu depuis la rentrée de septembre 2024, au sujet de l'Habitat, la mobilité ou l'Urbanisme. Une réflexion a été lancée sur les hébergements d'urgence et la possibilité d'aménagement de locaux par la CCMDL.

Pour le transport à la demande, une étude est en cours sur le transport social en lien avec le co-voiturage, qui sera renforcé. Pour la mobilité, les transports en cars ont été renforcés : ligne 2ex, 142 et la ligne 143 a été créé. La ligne 98 arrive désormais jusqu'à la gare de Sain Bel. Toutes ces mesures renforcent une offre de déplacements sur le Territoire de la CCMDL et les liaisons avec Chazelles sur Lyon, L'Arbresle ou Tarare.

Pour l'habitat, il annonce la reconduction des aides pour travaux énergétiques.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation.

### **Présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIEMLY par Monsieur Yves PERALDO, délégué.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves PERALDO pour la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIEMLY. Il rappelle que la ressource en eau est puisée dans la nappe phréatique du Rhône dans le secteur de l'île du Grand Gravier. Le syndicat compte 75 communes adhérentes. Les volumes d'eau potable facturés sont en moyenne de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer de 4 personnes. Il est noté une augmentation des taux d'impayés et que le rendement du réseau s'améliore. Les analyses pratiquées sont à 100% conformes à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation.

### **Propositions, par la commission, d'implantation du point d'apport volontaire pour le lotissement des Hauts de Chalièr,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc LOTISSIER rapporteur du groupe d'élus créé pour la recherche d'implantation du point d'apport volontaire (PAV) pour le secteur du Lotissement Les Hauts de Chalièr.

Il présente les avis recueillis et la réflexion menées. Pour une implantation avenue Gabriel Matagrin, il note les nuisances possibles lors des dépôts en véhicules et s'interroge sur l'accès des camions de ramassage.

La commission propose une implantation Place des Tilleuls.

Le débat s'engage autour de cette proposition.

Monsieur le Maire souhaite une répartition géographique équitable des PAV, importante pour inciter les déplacements piétons et non véhiculés. Pour la proposition de la Place des Tilleuls, il n'est pas favorable car le PAV du centre 2000 est très proche. Avec la proximité et la facilité de dépôt sans contrainte, le désagrément va disparaître.

Madame Odile VERMARE insiste sur le fait que les citoyens ne sont pas assez avertis et elle demande la répartition des PAV par rue et secteur.

Plusieurs conseillers interviennent pour appuyer la demande d'emplacement de la Place des Tilleuls, préférable à un PAV en plein lotissement, le long de la voie et proche des habitations.

Monsieur le Maire conclut en souhaitant continuer la réflexion sur le site d'implantation.

Les travaux vont donc démarrer pour les sites suivants : Centre 2000 – Placette de la Maison des Services (remplacement des points d'apports actuels), La Salvatière, Place de l'Épargne et Route du chevalier (création).

Il annonce que la dernière collecte au porte-à-porte pour les sacs noirs et jaunes pour les rues qui seront desservies par les nouveaux PAV sera effectuée le mardi 10 décembre 2024 pour les sacs jaunes et le mercredi 11 décembre 2024 pour les sacs noirs.

Une information sera déposée dans les boîtes aux lettres de tous les foyers concernés par ce

changement début décembre 2024.

Monsieur Ludovic CARRET rappelle la distribution des sacs poubelles à la salle Pierre FRENAY : vendredi 3 janvier- Mercredi 8 janvier et samedi 11 janvier 2025.

### **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Monsieur Ludovic CARRET** présente un chiffrage pour des travaux de réfection intérieur du Mille-Club qui sera présenté au budget 2025. Il annonce un devis supplémentaire pour l'aménagement du local de Police Municipale pour la création d'un plafond coupe-feu.

**Monsieur Yvan SIMON** rend compte des opérations de marquage au sol et signalisation dans le centre-bourg. Quelques modifications ont été apportées afin de prendre en compte des situations particulières de riverains.

**Madame Yvette BRETONNIER** rend compte de la réunion du Conseil d'École. L'école Publique Antoine BOIRON compte 111 élèves inscrits.

**Madame Isabelle LOTISSIER** fait le point sur les demandes très importantes de locations pour 2025 et renouvelle l'information du repas élus-salariés le 12 décembre 2024.

Elle présente également une proposition d'illumination pour la rue de l'Église avec la pose d'un nouveau rideau de lumière.

**Madame Sandrine BOINON** rend compte de l'avancement de la rédaction du bulletin municipal de fin d'année. Elle remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information et annonce que le dernier film de Monts actu aura pour thème l'attractivité commerciale de la Commune.

**Monsieur Thierry LOISON** fait le point sur l'avancement du dossier de demande de subvention présenté en CCMDL par Relax et Vous.

**Monsieur Fabrice BONNET** remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les messages de soutien reçus pour le décès de son papa.

Pour le marché aux veaux les ventes sont toujours actives malgré la présence de veaux positifs à la FCO. Les marchés de fin d'année seront certainement modifiés à cause des contraintes de transports avec les deux jours fériés. Il annonce aussi une grande manifestation Place du marché aux veaux le 21/12/2024 organisé par les jeunes agriculteurs avec un défilé de tracteurs illuminés, des animations...

**Madame Odile VERMARE** remercie les services techniques pour la pose des arceaux à vélos en centre-bourg.

**Monsieur Gilles RAYNARD** annonce le diagnostic en cours pour la remise en état de la sonorisation du village et la visite des bâtiments communaux avec le technicien de la CCDML pour détecter les économies et travaux nécessaires.

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente une convention avec le Centre de Tir de l'Ouest Lyonnais pour les entraînements au tir du policier municipal. Le Conseil Municipal valide cette convention avec un coût d'adhésion de 100 euros par an.

Il présente des modifications de surface pour les acquisitions de terrains pour la réalisation du contournement Nord. Il propose les sommes suivantes :

Acquisitions Consorts De YTURBE Suite à une modification de la superficie à acquérir de + 100 m<sup>2</sup>, le prix d'acquisition sera revu à + 1 081 euros.

Acquisition société DGVF : Suite à une modification de la superficie à acquérir 179 m<sup>2</sup> au lieu de 183 m<sup>2</sup>, le prix d'acquisition sera revu à 2 685 euros (179 m<sup>2</sup> x 15euros/ m<sup>2</sup>) au lieu de 2 745 euros (183 m<sup>2</sup> x 15 euros/ m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces modifications (votants : 16) : Oui : 15- Non : 0- Abstention : 1

**Séances programmées pour 2024 : 19/12/2024**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.*

\*\*\*\*\*

**SÉANCE du 19 décembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Compte rendu affiché le 23 décembre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Ludovic CARRET,

**Membres présents :** VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan (arrivé à 20h00), CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle), BOINON Sandrine (départ à 20h30), LOISON Thierry, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, VERMARE Odile, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre

**Démissionnaires :** GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés :** BRETONNIER Yvette (Pouvoir à Yvan SIMON), BOINON Sandrine (départ à 20h30 et pouvoir à Marielle SERAILLE).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Yvette BRETONNIER et le départ de Madame Sandrine BOINON à 20h30 et en annonçant que deux pouvoirs ont été donnés. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Ludovic CARRET.

Il propose de modifier l'ordre du jour comme suit.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Sandrine BOINON présente le travail réalisé par la commission pour les relectures du bulletin municipal de fin d'année. Elle présente la page de couverture avec une mise en avant du Pôle Culturel Municipal et des sports. Elle remercie tous les élus pour la rédaction des articles.

Elle termine avec la présentation des premières réunions de travail avec les commissions économie, marché forain et communication pour la réalisation d'un film de promotion de l'activité économique sur la Commune.

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter « l'Agri Light Tour », organisé par les jeunes agriculteurs de notre secteur, qui aura lieu ce samedi 21 décembre 2024 à partir de 15h00 sur notre Commune avec des animations pour les enfants, un marché de producteurs, une animation musicale par la Banda L'Étincelle, une tombola en liant avec le marché aux veaux, sur la place du marché aux veaux et la halle. Puis un défilé de tracteurs illuminés sera rendu à Saint Clément les Places, avec des animations de « L'Étoile » et « Kdanse », puis à Chambost-Longessaigne avec un repas.

Cette manifestation assurera une excellente promotion pour notre marché aux veaux. C'est ainsi que Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 euros à l'association organisatrice de cette manifestation « Semons l'avenir ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Acquisitions foncières contournement Nord et modifications,**

*Monsieur le Maire demande à Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Marc LOTISSIER et Monsieur Fabrice BONNET de quitter la séance pour ce point de l'ordre du jour.*

*Il demande aussi le huis clos et invite le public à sortir de la séance.*

Il présente le projet d'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER, et toutes les démarches, modifications de surfaces et négociations effectuées depuis février 2024.

Il présente également le dossier des travaux, qui débiteront le 13 janvier 2025 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Il propose de négocier le montant du fonds de concours dû par la Commune à la CCMDL. En effet, l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux de voirie est très nettement en dessous de l'estimation. Il propose ainsi de réintégrer tous les frais engagés par la Commune depuis 2015 dans ce projet, qui devront ensuite être déduits du montant demandé dans la convention du fonds de concours.

Le débat s'engage sur l'acquisition de 400 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à Monsieur Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER, et sur la dépréciation de leur propriété et notamment de leur maison d'habitation qui se situera à proximité immédiate de cette nouvelle route, dont la circulation des poids lourds va être conséquente. Monsieur le Maire présente ensuite la demande faite par M. Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER. Il propose un vote à bulletin secret portant sur la question suivante : Est-vous d'accord pour une acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section F n°1234 (400 m<sup>2</sup> environ) par la Commune à Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER dans les termes suivants :

Acquisition par la Commune à Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER de 400 m<sup>2</sup> environ (à prendre dans la parcelle cadastrée section F n°1234), pour une somme de 10 000 euros.

En outre, à l'effet de dédommager Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER de la perte de valeur de leur propriété du fait de la cession amiable susvisée, consentie au profit de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, il leur sera versé une indemnité de perte de valeur de 85 000 euros.

Le montant total des prix d'acquisition et indemnités à verser par la Commune est donc de 95 000 euros.

Le Conseil Municipal valide par un vote cette proposition : Votants (14 dont 2 pouvoirs) : Oui : 12 – Non : 0 – Abstention : 2.

Il présente ensuite la modification à apporter à l'acquisition de terrain à Mesdames de YTURBE suite à une vérification des surfaces loués à deux fermiers :

**Acquisition à Mesdames DE YTURBE** : 5 267 m<sup>2</sup> à 10.81 euros/m<sup>2</sup> (parcelles cadastrées section E n° 199, 200,305, 453 et F n° 392 et 1719) pour un montant de 56 936.37 euros

**Versement d'une indemnité d'éviction pour Monsieur Fabrice BONNET** (exploitant une surface de 897m<sup>2</sup> des parcelles objets de cette opération) : soit 897m<sup>2</sup> x 5 euros : 4 485.00 euros

**Versement d'une indemnité d'éviction pour Monsieur Vincent THOLLET** (exploitant une surface de 1 432 m<sup>2</sup> des parcelles objets de cette opération) : soit 1 432 m<sup>2</sup> x 5 euros : 7 410.00 euros

Soit un total des prix d'acquisitions et indemnités de 68 831.37 euros.

Le Conseil Municipal valide par un vote cette proposition : Votants (14 dont 2 pouvoirs) : Oui : 14 – Non : 0 – Abstention : 0

Monsieur le Maire expose que la délibération n° 68-2024 du 12 septembre 2024 ayant pour objet : « Acquisition contournement Nord : Propriété GAYET » doit être complétée. En fait un déclassement est nécessaire pour la cession par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, d'une parcelle de 240 m<sup>2</sup> environ à prélever sur la voirie existante appartenant au

domaine public de la commune. La parcelle cédée par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET est actuellement classée au domaine public de la Commune depuis des temps immémoriaux, soit depuis plus de 30 ans et elle doit être déclassée et affectée au domaine privé de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, soit la parcelle nouvelle cadastrée section E, numéro 595.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

#### **Arrêt du Plan Local d'Urbanisme,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration de PLU a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, le-dit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16, L.153-17 et L.153-18 du code de l'urbanisme. Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme et arrête le projet de plan local d'urbanisme de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Le PLU va désormais être transmis aux personnes publiques associées qui ont 3 mois pour émettre leur avis.

#### **Contrat de travail (CDD) et d'apprentissage,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler deux CDD au sein du Restaurant scolaire. Il propose le renouvellement du contrat conclu le 7 octobre 2024 pour trois mois, sur le fondement de l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique pour une durée de 3 mois renouvelable une fois sur la base de 34.17 heures annualisées pour le poste de responsable-cuisinier au restaurant scolaire.

Il propose aussi de reconduire le contrat pour le poste de plonge du 5 janvier 2025 au 21 février 2025 de 12h00 à 15h00 soit 3 h 00 x 4 jours la plonge.

Il présente aussi l'avis favorable du CST et propose la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il présente le dossier de modification du régime indemnitaire de la filière police municipale et la mise en place de l'IFSE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Présentation participation communale aux mutuelles santé et à la Prévoyance,**

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Après étude des estimations des montants à verser, il est décidé à l'unanimité, de participer au risque santé et au risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Et de retenir la procédure suivante : La procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance et les montants suivants :

*Pour la participation à la complémentaire Prévoyance : Un montant maximal forfaitaire de 60 euros sera versé par agent, ce montant est plafonné à 50 % du montant de la cotisation (soit conversation de 50% de la cotisation à la charge du salarié).*

*Pour la participation à la complémentaire santé : Un montant maximal forfaitaire de 30 euros (personne seule) ou 40 euros (famille) sera versé par agent, ce montant est plafonné à 50 % du montant de la cotisation (soit conversation de 50% de la cotisation à la charge du salarié).*

**Bons d'achats 2024 personnel communal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle LOTISSIER qui présente le tableau de réparation des bons d'achat de fin d'année d'un montant de 2 160 euros pour l'UCALES et 1 320.00 euros pour OSER, soit un total de 3 480 euros pour 28 salariés. Et trois bons cadeaux de 200.00 euros pour trois salariés partant en retraite.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

**Complément de la délibération pour les échanges de terrains avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la résidence « Centre 2000 ».**

Monsieur le Maire expose qu'afin de rédiger les actes notariés, il é été demandé à la Commune de compléter la délibération précédente avec les parcelles concernées. Le Conseil Municipal valide cette modification

**Autorisation pour un dépôt de permis de construire sur le terrain communal situé ZA Grange Thival,**

Avec l'accord du Conseil Municipal, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Madame Isabelle LOTISSIER** présente les consignes pour la mise en place de la salle polyvalente pour les vœux du Maire.

**Monsieur Yvan SIMON** expose que les travaux du SYDER pour les changements de luminaires ont commencés, notamment dans les jardins de la mairie.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de la mise en fonction des PAV. Toutes les informations ont été distribuées aux riverains et sont disponibles sur le site, panneau pocket et le panneau d'information.

**Monsieur Gilles RAYNARD** annonce le début des travaux dans le local de la Police Municipale.

**Madame Odile VERMARE** annonce que les animations du marché forain ont repris avec des chants de Noël. Et elle annonce que l'installation d'un poissonnier le samedi matin semble très compromise. Elle demande aussi un renforcement de la surveillance de la circulation le lundi car des camions empruntent des voies non autorisées et endommagent le matériel urbain.

**Monsieur Fabrice BONNET** annonce que le marché aux veaux du lundi 23 décembre est reporté au 26 décembre 2024 et que le marché aux veaux du lundi 30 décembre est annulé.

**Monsieur Thierry LOISON** rend compte du dossier d'aide pour les travaux entrepris par Mme Thiffany COLAS « Relax et Vous »

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de changer le copieur de la Mairie. Il présente le contrat en location de la société Avenir Bureautique pour un montant de 600 euros par trimestre.

Il rend compte de sa rencontre avec le directeur de l'agence de Tarare de « 2 Fleuves Rhône Habitat » (Ex- OPAC du Rhône) pour les attributions des logements dans la résidence Seniors. 52 demandes ont été déposées en Mairie et 8 directement auprès du bailleur social. Il souhaite donner la priorité aux habitants de Saint Laurent de Chamousset du fait de l'investissement financier de la Commune dans le projet. Des formulaires d'inscription préalable seront envoyés par les services administratifs de la mairie.

Il annonce que le véhicule pour la Police Municipale sera prêt la semaine prochaine.

Il annonce que la Commune s'est vue attribuer la somme de 5 000 euros dans le cadre des amendes de police.

Il expose qu'il est nécessaire de délibérer pour deux avenants à la convention @ctes entre les services de l'Etat et la Commune pour la télétransmission des actes budgétaires et la commande publique.

Madame Gwendoline CHALON remercie au nom du Comité des Aînés Saint Laurentais les élus présents pour l'après-midi festive.

Monsieur Yves PERALDO présente un résumé de la réunion du SIEMLY et annonce une augmentation du prix de l'eau en 2025 (pour 120 m3 de consommation : + 13 euros) dû à des taxes et nouvelles réglementations et à l'inflation.

Afin de définir les lignes directrices de la dernière année de mandat dans l'organisation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose un entretien individuel avec chaque élu dès janvier 2025 et une réunion générale à l'ensemble des élus

Il clôture cette séance en souhaitant à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

**SÉANCE du 23 janvier 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

Compte rendu affiché le 28 janvier 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Ludovic CARRET,

**Membres présents :** VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, VERMARE Odile, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démissionnaires :** GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés :** CHALON Gwendoline (pouvoir à Yvette BRETONNIER).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Gwendoline CHALON (pouvoir à Yvette BRETONNIER). Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Fabrice BONNET.

**Présentation et validation du projet d'aire de jeux inclusive au parc public,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER pour la présentation des plans d'installation de jeux au parc public. Elle expose que la commission a travaillé sur deux zones d'installation dédiées aux enfants de 1 à 12 ans. Une rencontre avec la société « Terre de Loisirs » a permis la programmation de la préparation du terrain par les services techniques. Des barrières seront posées afin de sécuriser le site.

La zone 1 proposera un jeu (toboggan, tunnel...), un parcours ludique et un jeu inclusif, avec un sol souple pour un montant de 34 806.00 euros HT.

Sur la zone 2 sera installée un ensemble de balançoires tout âge avec un tourniquet accessible pour tous les enfants, un sol en dalles alvéolaires pour un montant de 21 396.00 euros HT.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour une demande de financement de 15 000 euros et que le Département du Rhône a déjà attribué la somme de 16 427 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces aménagements par un vote (17 votants dont un pouvoir) : Oui :17 -Non : 0- Abstention : 0.

**Projection des investissements à réaliser pour 2025,**

Monsieur le Maire expose les projets en cours et

à lancer pour cette dernière année de mandat. Il annonce de bonnes nouvelles financières avec le versement du FCTVA de 327 716.07 euros (Travaux de 2023), la vente du SPAR, les versements de subvention en attente, de la région Auvergne Rhône Alpes.

Il présente les travaux de 2025 : aire de jeux au parc public, aménagement du mille club, équipements informatiques du Pôle culturel., acquisition d'un tunnel de lavage pour le restaurant scolaire.

Il demande aux adjoints puis aux conseillers municipaux de présenter leurs projets :

Monsieur Ludovic CARRET : les menuiseries de l'Espace Juge Pascal, le dojo (façades et escaliers), la rénovation de la bascule Place Neuve, le chauffage dans les logements de la gendarmerie, l'aménagement du local du policier municipal, la deuxième phase d'installation des PAV,

Yvette BRETONNIER : la salle de couchette de l'école Publique Antoine BOIRON, les travaux dans le local de l'esthéticienne, le futur restaurant scolaire.

Yvan SIMON : les études pour Saint Laurent Horizon 2025, l'aménagement de l'étang de la Salvatière, les travaux pour l'aménagement des abords du « Pumptrack », lance une réflexion sur l'installation d'un terrain de « Padel »,

Isabelle LOTISSIER : la cuisine de la salle Suzanne Fougerouse.

Gilles RAYNARD : la gestion à distance du chauffage des salles polyvalente et pluriactivité.

Il est aussi demandé d'étudier : l'installation de deux kits de réparations pour les vélos, des cheminements piétonniers depuis le giratoire de la Croix Blanche, un espace de coworking avec salle de réunion, la mise à jour de la signalétique, la vidéo surveillance, une salle hors sac pour les marcheurs.

**Dossiers de demandes de subventions : DETR, DSIL, fonds verts,**

Monsieur le Maire présente les dossiers qui seront déposés auprès des services de l'Etat dans le cadre des demandes suivantes :

DSIL : Saint Laurent Horizon 2025 pour l'aménagement des rue Cour Denis, rue de Lyon, Place Neuve, pour un montant de 1 250 000€. La demande de subvention est de 480 000€

DETR : Aménagement d'un restaurant scolaire pour les deux écoles dans l'ancien local artisanal THOLLOT, pour un montant de 1 350 000 euros HT. La demande de subvention est de 400 000€

Fonds verts : Rénovation énergétique du restaurant scolaire Michel LABATIE.

Le Conseil Municipal valide tous ces dossiers de demandes de subventions.

**Participation citoyenne : nouvelle organisation et désignation d'un élu référent,**

Monsieur le Maire annonce une réunion avec les référents pour la participation citoyenne avec la gendarmerie le 27/02/2025. Monsieur le Maire propose de reprendre la gestion de ce dossier.

**Autorisation pour un dépôt de permis de construire sur le terrain communal situé ZA Grange Thival,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Ce dernier donne lecture d'un courrier de Monsieur Alexis POULARD, gérant de l'EURL « Monts des Glaces », portant sur une demande d'installation d'un laboratoire de fabrication de produits glacés de 130 m2 environ sur la commune de Saint Laurent de Chamousset. Il prévoit le développement de sa société avec des embauches. Monsieur Yvan SIMON expose qu'un terrain serait disponible sur la zone artisanale Grange Thival. Il présente les plans du futur projet qui pourrait s'adapter à différentes implantations.

La question à l'ordre du jour est de savoir si le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la proposition de cession d'une parcelle d'environ 800 m2 sur la parcelle cadastrée section F n°835 à Monsieur Alexis POULARD pour l'installation d'un laboratoire pour son entreprise « Monts des glaces ».

*Monsieur Pierre VARLIETTE sort de la séance.*

Monsieur Yvan SIMON donne lecture de l'arrêté de déport pris pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la cession d'une parcelle d'environ 800 m2 sur la parcelle cadastrée section F n°835 à Monsieur Alexis POULARD pour l'installation d'un laboratoire pour son entreprise « Monts des glaces » (16 votants dont un pouvoir) : Oui :14 -Non : 0- Abstention : 2.

**Présentation de l'esquisse d'aménagement de la Maison Brouilly pour l'Office du Tourisme,**

Monsieur le Maire présente les premières ébauches réalisées par l'architecte Michel MEUNIER pour l'aménagement de la Maison BROUILLY pour l'accueil d'une antenne de l'Office de Tourisme. Après la lecture des plans intérieurs des différents niveaux, des façades et de l'esquisse du bâtiment, il sera demandé à l'architecte une autre version avec les remarques formulées par l'ensemble du Conseil Municipal. Madame Odile VERMARE remarque que le bâtiment est peut-être un peu grand.

**Reports de crédits en investissement pour 2025,**

Monsieur le Maire propose de reporter les crédits suivants afin de pouvoir régler les factures présentées par les entreprises avant le vote du budget sur des opérations engagées en 2024.

	Opérations	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
903	Bâtiments divers	46.026,66€	32.550,35€	13 000.00 €
914	Locaux associatifs	37.160,74€	16.720,94€	20 000.00 €
929	Restaurant scolaire	88.570,00€	45.403,47€	43 000.00 €
942	Voirie	105.315,00€	31.212,49€	20 000.00 €
965	Local technique	81.209,40€	67.349,55€	13 000.00 €
966	Contournement nord	438.852,72€	23.568,00€	415 000.00 €
972	Tennis	207.298,00€	196.926,66€	10 000.00 €
979	Pôle culturel	710.384,62€	703 681.65 €	6 700.00 €
986	PAV	146.327,20€	0,00€	146 000.00 €
987	Acquisition et aménagement Maison Brouilly	78.000,00€	10.345,80€	15 000.00 €
				<b>701 700.00 €</b>

Et pour le budget Place du Plâtre :

	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
21	19.152,64 €	0	15 000.00 €

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

**Renouvellement de contrats à durée déterminée,**

Monsieur le Maire expose que le contrat de Monsieur Cédric PERIER, cuisinier responsable du restaurant scolaire peut être prolongé de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette prolongation de contrat.

**Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Madame Isabelle LOTISSIER** présente le travail de la commission pour le plan de fleurissement 2025 avec des créations de massifs, mais aussi les projets de plantations d'arbres, d'installation de poubelles.

La commission travaille également sur les illuminations.

La commission va travailler sur les évolutions des tarifs des salles.

**Madame Yvette BRETONNIER** annonce un changement de signalétique à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Elle remercie les élus pour leur engagement auprès du Comité des Aînés Saint Laurentais pour le repas.

**Monsieur Yvan SIMON** annonce qu'il a été demandé au policier municipal de travailler 2 samedis matin par mois, afin de régler le stationnement et la circulation.

**Monsieur Ludovic CARRET** présente le changement de châssis pour la papeterie (devis validé il y a un an). Il remercie les élus pour leur participation à la distribution de sacs poubelles.

**Madame Odile VERMARE** annonce que la commission marché forain travaille sur une réorganisation de la zone du marché le lundi matin.

**Monsieur Fabrice BONNET** fait part des tensions présentes sur le marché aux veaux relatives à la FCO et la décote appliquée sur le prix d'achat des veaux positifs.

Monsieur le Maire intervient pour annoncer la publication d'un communiqué explicatif de l'action de la Commune. Il rappelle les bons prix de vente et que le marché reste le meilleur moyen pour un éleveur laitier de valoriser sa production. L'équilibre entre apporteurs et négociants reste celui de l'offre de marché et il doit être préservé.

**Monsieur Thierry LOISON** expose que les travaux dans le local de l'esthéticienne avancent bien. Et que la présentation des nouveaux commerçants sur le bulletin municipal et lors des vœux du maire a été très appréciée.

**Sandrine BOINON** présente le bilan de la dernière réunion de la commission communication avec la mise en place de la feuille de route 2025 : 3 parutions de newsletter, la lettre d'information en avril, juillet et octobre, la mise à jour du site internet, la continuité de gestion des réseaux sociaux, et aussi la mise en forme du film (avec un travail avec les commissions marché forain et économie).

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente le projet de cession par l'Association Immobilière de l'école privée, d'un accès sur la parcelles cadastrée section F n° 219, suite à la mise en vente de la maison d'habitation jouxtant les ex garages Couturier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette acquisition pour l'euro symbolique par un vote (17 votants dont un pouvoir) : Oui : 17 - Non : 0 - Abstention : 0.

Il rend compte de l'avancement des travaux du contournement Nord. Il expose qu'une solution est recherchée pour le stationnement liées aux entreprises, sur la zone d'activités « La Croix Grand Borne ». Il présente les négociations en cours avec Monsieur le Président de la CCMDL pour la participation du financement des travaux par la Commune

Séances programmées pour 2025 :

20/02/2025 - 27/03/2025 - 24/04/2025 - 22/05/2025 - 19/06/2025 - 24/07/2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

**SÉANCE du 20 février 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2025

Compte rendu affiché le 4 mars 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Yvette BRETONNIER,

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, VERMARE Odile, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démissionnaires** : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés** : CHALON Gwendoline (pouvoir à Isabelle LOTISSIER), LOISON Thierry

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Gwendoline CHALON (pouvoir à Isabelle LOTISSIER) et Thierry LOISON. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Yvette BRETONNIER.

**Vote des subventions aux associations,**

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission finance, après étude des dossiers présentés par les associations. Il indique qu'il est important d'aider les associations, quelle que soit leur domaine d'intervention car elles font vivre notre Commune, et qu'il faut les soutenir dans leurs actions. Les montants présentés seront inscrits au budget primitif 2025.

Il demande aux élus présents, membres du bureau des associations concernées de sortir de la salle : Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Fabrice BONNET, Madame Sandrine BOINON, Madame Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI. Et le pouvoir de Madame Gwendoline CHALON ne sera pas pris en compte.

Il sollicite l'avis des élus sur les propositions de la commission en détaillant les dossiers présentés. Il expose que les demandes du Hand Ball Club et du Club de Tir sont en attente. Des rencontres seront programmées avec ces deux associations afin d'avoir des précisions sur ces demandes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 10 votants les montants présentés (Votant : 10 - Oui : 10 - Non : 0- Abstention : 0).

*Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Fabrice*

	Vote
ADMR	3 000.00 €
Addiction alcool vie ( ex vie libre)	300.00 €
Amicale Boule	300.00 €
Amicale Laïque	800.00 €
APEL	800.00 €
AREC	1 100.00 €
Ass. Handicapés Monts du Lyonnais	300.00 €
Association pour la promotion du marché aux veaux	1 000.00 €
Association Sportive du Collège	1 000.00 €
Association de chasse	300.00 €
Ciné des Monts du Lyonnais	1 336.00 €
Classes en 5 -Fête des classes 2025	400.00 €
Comité Municipal des aînés Saint Laurentais	4 000.00 €
FNACA	300.00 €
Haute Brevenne Foot	3 000.00 €
K DANSE	500.00 €
La Fabrik	600.00 €
La Soleillée	1 000.00 €
Médiathèque La Cour à	4 600.00 €
MFR Balan	40.00 €
MJC La Chamouss	3 000.00 €
OCCE Ecole Primaire	900.00 €
Samba des Monts	300.00 €
Semons l'avenir Agri	500.00 €
SLCTA (Tir à l'arc)	2 000.00 €
Voyages scolaires,	5 000.00 €
<b>Total général</b>	<b>36 376.00 €</b>

*BONNET, Madame Sandrine BOINON, Madame Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI reviennent en séance.*

### **Présentation de la signalétique et des acquisitions informatiques pour le Pôle Culturel Municipal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles RAYNARD qui présente les caractéristiques et le devis chiffré pour le remplacement de 3 ordinateurs pour la médiathèque La Cour à la Page.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 1 957.95 euros HT de M. REYNAUD de la Maison de l'Informatique pour l'acquisition de 3 ordinateurs pour la médiathèque La Cour à la Page (Votant : 16 (dont un pouvoir)) - Oui : 16 - Non : 0 - Abstention : 0).

Il présente également deux équipements pour l'Espace Patrimoine un écran de 16 pouces et une borne interactive.

Après débat, il est décidé de valider le devis de 2 834 euros HT pour l'écran et de repousser l'acquisition de la borne interactive. (Votant : 16 (dont un pouvoir)) - Oui : 16 - Non : 0 - Abstention : 0).

Monsieur le Maire informe que la date d'inauguration du Pôle Culturel Municipal a été fixée au 12 avril 2025 à 15h30 au lieu de 11h00.

### **Réorganisation du marché forain,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile VERMARE. Elle présente un compte rendu de la réunion de la commission marché forain et expose que les horaires d'interdiction de stationnement et de circulation seront revus et les panneaux devront être modifiés : 6h30-13h30.

Les potelets installés vers le marché fermier étant très souvent enlevés, ils seront désormais verrouillés.

Monsieur le Maire souhaite renforcer la sécurité et notamment interdire les accès Place Neuve. La barrière avenue Croix Sopha -Rue Cour Denis sera remise en place.

Monsieur le Maire expose aussi qu'une nouvelle répartition des emplacements est en cours de réflexion. Le marché forain est l'un des plus importants du secteur et il est nécessaire de réfléchir à son avenir et sa réorganisation.

Madame Odile VERMARE expose son sentiment d'inquiétude face à futur départ en retraite de commerçants non sédentaires et leur possible non remplacement.

### **Recherche d'un troisième médecin pour la MSP,**

Monsieur le Maire rend compte de contacts pris avec une société spécialisée pour le recrutement d'un troisième médecin. Mais si la promesse est l'installation d'un médecin sous trois mois, le montant des honoraires demandés est jugé trop important.

Il est décidé de renouveler les recherches et d'activer les réseaux auprès de jeunes médecins nouvellement installés.

### **Proposition de tarif de location de salle pour les associations et de loyer pour des locaux commerciaux,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle LOTISSIER. Elle fait part des réflexions de la commission pour des tarifs de location de salle. Il n'existe pas de tarif pour des locations de salle par des associations pour des concours de belote par exemple, pour les stages sportifs d'association de la commune, les tarifs sont à revoir.

Il est donc proposé :

Location de la salle Pierre FRENAY à la journée pour un concours de belote d'association : 120 euros et 15 euros de forfait énergétique,

Location de la salle polyvalente à la journée pour un concours de belote d'association : 180 euros et 25 euros de forfait énergétique,

Stage sportif pour des associations communales pour une journée en semaine : 15 euros.

Stage sportif pour des associations communales pour une journée le dimanche : 25 euros.

Ces tarifs seront mis en place dès le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Il est aussi proposé la gratuité pour les repas non lucratifs des associations (Sainte Barbe...).

Une réflexion est aussi lancée pour le nettoyage de la salle polyvalente lors de manifestations le week-end. La fermeture le lundi pénalise les activités sportives scolaires. Il faudrait trouver une solution pour 7 lundis cette année pour une durée de 1h30 à 3 heures de 7h00 à 10h00.

Le Conseil Municipal valide ces propositions

Monsieur le Maire présente également :

le renouvellement de bail précaire de Mme ALLUT, avocat pour le local occupé rue de Lyon pour un montant de 250 euros par mois et 50 euros de charges.

Le bail précaire avec Mme Virginie JOURNET pour un local dans l'espace 2 de la Maison de santé pour un loyer de 100 euros et 57 euros de charges à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### **Plan de mobilités des territoires Lyonnais proposé par le SYTRAL MOBILITES,**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Marc LOTISSIER de présenter le plan de mobilités du SYTRAL pour le territoire. Il expose que le but est de réduire les trajets en voiture et d'augmenter les déplacements en mode doux et les transports en communs (2ex, 142,143)

Il annonce aussi la mise en ligne de la plateforme de co-voiturage pour les monts du Lyonnais.

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur le plan de mobilités des territoires Lyonnais proposé par le SYTRAL MOBILITES.

**Travaux des commissions,**

**Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux délégués.**

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte des travaux de commission pour la préparation du budget.

**Madame Yvette BRETONNIER** remercie les élus pour leur participation au service du repas des anciens le 15/02/2025.

**Monsieur Yvan SIMON** rend compte de l'avancement des travaux pour la modernisation de l'éclairage public. La commission urbanisme travaille sur les projets de 2025 : Etude Saint Laurent Horizons 2025- Création de cheminements piétonniers Lotissement du Sud / Le Marion – La Croix Blanche/Le grand cèdre- L'aménagement d'une aire de loisirs à la Salvatière. Il expose que le PLU a été présenté par Monsieur le Maire lors d'une réunion à Lyon et que les avis des services de l'Etat sont attendus.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte des travaux en cours : Local esthéticienne rue de Lyon : les façades vont bientôt être rénovées, l'avancement des travaux dans le local de la Police Municipale, le changement en cours des dalles du plafond du mille-club (plus le changement des luminaires).

Une réunion de de la commission bâtiments a eu lieu pour la préparation du budget 2025.

**Monsieur Fabrice BONNET** prend la parole pour évoquer des ventes très dynamiques sur le marché aux veaux. Et annonce le Congrès de la FMBV à REQUISTAT (Aveyron).

**Madame Sandrine BOINON** annonce la diffusion de la newsletter, et le travail en cours pour la rédaction de la lettre d'information. Le budget est en cours de rédaction et le travail continue pour le film destiné à mettre en avant la diversité et l'attractivité de l'économie de la Commune : mise en avant des services, des commerces, des activités artisanales mais aussi des marchés. Le tournage est prévu sur 3 jours sur avril et mai 2025.

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe de la vente du lot n°2 au Lotissement des Terres après renégociation : 79 500 euros TTC et 5 000 euros de frais d'agence. Le Conseil Municipal valide cette proposition

Il annonce aussi la possibilité de vente d'un terrain de 800 m2 à détacher d'une parcelle communale sur le bas du lotissement MAPIERRE. Il propose le prix de 130 euros/m2 et le conseil Municipal valide cette proposition.

Il informe le Conseil Municipal de la signature des acquisitions de terrains avec M et Mme LOTISSIER pour le contournement Nord.

Il annonce l'inauguration des terrains de tennis et du pumptrack le 21 juin 2025 à 10h30.

Madame Yvette BRETONNIER annonce la porte-

ouverte des écoles le 15 mars 2025.

Madame Isabelle LOTISSIER expose que les dossiers d'inscriptions aux Saint Laurent de France sont disponibles en Mairie.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE du 27 mars 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Compte rendu affiché le 2 avril 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON,

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile LOISON Thierry, CHALON Gwendoline LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démisionnaires** : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

**Membres excusés** : Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER) et Gwendoline CHALON (arrivée à 20h40). Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Gwendoline CHALON.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour les messages reçus à l'occasion du décès brutal de son frère Michel VARLIETTE, pour le soutien apporté à sa famille et à sa maman.

Monsieur Yvan SIMON propose des applaudissements afin de remercier Michel pour son engagement au service de la collectivité.

**Présentation et vote des comptes financiers uniques (en remplacement des comptes administratifs et des comptes de gestion) 2024 : Budgets Lotissement le Petit Bois, Lotissement les hauts de Chalier, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.**

Monsieur le Maire présente les Comptes financiers Uniques pour les budgets 2024.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Yvan SIMON de prendre la présidence de séance afin de procéder au vote des Comptes Financiers Uniques 2024 et quitte la séance.

Suite à présentation, le Conseil Municipal approuve ces derniers à l'unanimité (Votant : 15 (dont deux pouvoirs) : Oui : 15 -Non : 0, Abstention : 0).

Monsieur le Maire réintègre la séance et remercie le Conseil pour ce vote de confiance. Le Conseil Municipal approuve aussi les affectations budgétaires.

BUDGET LE PETIT BOIS-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-271 275.95 €	-271 275.95 €	001
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €			002
BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	40 888.30 €			-40 888.30 €	274 272.53 €	233 384.23 €	001
Fonctionnement	40 888.43 €	40 888.30 €		-0.13 €	129	129 578.90	002
BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement		78 040.40 €		78 040.40 €	-122 521.94 €	-44 481.54 €	001
Fonctionnement	78 041.97 €	78 040.40 €		-1.57 €	164	164 680.84	002
BUDGET MAISON DE SANTE-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	29 914.13 €	355.02 €	7 298.71 €	-22 260.40 €	-452 930.35 €	-475 190.75 €	001
Fonctionnement	68 897.78 €	69 055.69 €		157.91 €		157.91 €	1068
BUDGET LOTISSEMENT LES TERRASSES ENSOLEILLEES-2024 (Budget clôturé)							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement						108 041.08 €	001
Fonctionnement						108 041.08 €	002
BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement						-533 643.08 €	001
Fonctionnement						186 295.29 €	
BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	26 121,88 €	125 126.93 €	5 802.55 €	99 005.05 €	-79 761.56 €	19 243.49 €	001
Fonctionnement	126 214.95 €	130 549.85		4 334.90		4 334.90 €	1068
BUDGET GENERAL-2024							
	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 ou *002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	1 501 705.03 €	1 646 670.78 €		144 965.75 €	-124 942.14 €	20 023.61 €	001
Fonctionnement	1 990 020.13 €	2 177 286.43 €		187 266.30 €	681 918.77 €	869 185.07 €	002

**Présentation et vote des budgets primitifs 2025 :**

Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Lotissement les Hauts de Chaliér, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.

Arrivée de Mme Gwendoline CHALON à 20h40

**BUDGET LE PETIT BOIS-2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	271 275.95 €	271 275.95 €
Fonctionnement	271 275.95 €	271 275.95 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 le Petit Bois au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES-2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	0.00 €	233 384.23 €
Fonctionnement	10.00 €	129 588.90 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Sources au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES-2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	80 481.54 €	80 481.54 €
Fonctionnement	115 510.00 €	280 180.84 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER -2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	533 643.08 €	533 643.08 €
Fonctionnement	0.00 €	186 295.29 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE -2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	26 000.00 €	73 345.15 €
Fonctionnement	67 748.89 €	67 748.89 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Bâtiment Place du Plâtre au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**BUDGET MAISON DE SANTE-2025**

	Dépenses	Recettes
Investissement	516 190.75 €	516 190.75 €
Fonctionnement	74 600.00 €	74 600.00 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Maison de Santé Pluridisciplinaire au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2025		
60611	Eau & assainissement	18 000.00 €
60612	Energie-électricité	85 000.00 €
60621	Combustibles - gaz - fuel	75 000.00 €
60622	Carburants	15 000.00 €
60623	Alimentation	150 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	17 000.00 €
60632	F. de petit équipement	15 000.00 €
60633	F. de voirie	3 340.45 €
60636	Vêtements de travail	4 500.00 €
6064	Fournitures administratives	4 420.00 €
6067	Fournitures scolaires	8 286.09 €
6068	Autres matières & fournitures	1 500.00 €
611	Contrats prestation services	5 680.00 €
6132	Locations immobilières	21 000.00 €
614	Charges copropriété	2 500.00 €
61351-61538	Locations mobilières	14 101.08 €
61521	Entretien de terrains	7 556.00 €

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2025</b>		
61521	Entretien de terrains	7 556.00 €
615221-	Bâtiments	30 000.00 €
615231	Voirie	63 160.00 €
615232	Réseaux	5 000.00 €
61551	Entretien matériel roulant	15 000.00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 750.00 €
6156	Maintenance	45 667.06 €
6161	Assurance multirisque	45 000.00 €
6184	Formations	2 500.00 €
62268	Honoraires	4 000.00 €
6227	Frais actes	1 500.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	20 200.00 €
6237	Publications	17 455.80 €
6251	Missions	500.00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 500.00 €
6262	Frais de télécommunication	20 000.00 €
627	Services bancaires et assimil	1 000.00 €
6281	Concours divers (cotisations)	7 000.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000.00 €
6284	Autres impôts et taxes	6 000.00 €
63512	Taxes foncières	18 000.00 €
012	Charges de personnel	930 000.00 €
65311	Indemnités élus	85 000.00 €
6533	Cotisations retraite élus	10 000.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	2 500.00 €
6542	Créances éteintes	500.00 €
6553	Service d'incendie	33 000.00 €
65561	Compensation charges territoriales	5 100.00 €
65568	Autres contributions	7 200.00 €
6558	Forfait communal école privée	52 757.97 €
65748	Subventions associations	42 000.00 €
66111	Intérêts des emprunts,dettes	65 800.00 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000.00 €
6573621	Versement budget maison de santé	14 600.00 €
6573622	Versement budget Place du Plâtre	28 830.11 €
65888	Autres	5.00 €
65888	Indemnités	194 005.00 €
6811	Amortissements	12 219.66 €
6817	Provisions	5 000.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	25 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	802 284.70 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 090 918.92 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2025</b>		
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>47 600.00 €</b>
6419	Remboursement poste PM Sainte Foy L'Argentière	<b>32 600.00 €</b>
	Remb. Rémunération personnel	15 000.00 €
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>315 500.00 €</b>
70311	Concessions Cimetière	2 500.00 €
70323	Droit d'occupat° domaine public	500.00 €
7067	Facturation repas RS Ecole Publique	45 000.00 €
7067	Garderie soir Ecole Publique	7 500.00 €
70848	Remb par autres organismes	25 000.00 €
70878	Remb par autres redevables	
7088	Repas cantine OGEC	235 000.00 €
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 250 282.20 €</b>
73111	Contributions directes	1 006 289.95 €
7321	Attribution de compensation	109 992.25 €
7325	Fonds péréquation intercommunal	24 000.00 €
7336	Droits de place	20 000.00 €
73224	Taxe additionnelle droit de mutation	90 000.00 €
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>412 849.65 €</b>
7411	Dotation forfaitaire	179 553.00 €
74121	Dotation Solidarité rurale	190 000.00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	20 000.00 €
744	FCTVA fonctionnement	7 296.65 €
7471	Subvention Etat	1 500.00 €
74832	Attributions du FDTP	5 500.00 €
7485	Dotation titres sécurisés	9 000.00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>195 002.00 €</b>
752	Revenus des immeubles	195 000.00 €
75888	Autres recettes	2.00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>2 221 233.85 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>500.00 €</b>
773	Mandats annulés	500.00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 221 733.85 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent N-1</b>	<b>869 185.07 €</b>
<b>Total général</b>		<b>3 090 918.92 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2025		
	Emprunt capital	159 000.00 €
	Etudes	7 161.66 €
	Matériel	2 500.00 €
903	Bâtiments divers	44 440.95 €
904	Ecole publique	107 276.18 €
914	Locaux associatifs	87 917.44 €
924	Parc public	80 507.70 €
929	Restaurant scolaire	70 690.80 €
932	Travaux et acquisition terrain cimetière	23 000.00 €
941	Terrain de foot	4 000.00 €
942	Voirie	42 128.42 €
944	Salle polyvalente	1 378.80 €
946	DOJO	25 800.00 €
962	Acquisition matériel illuminations	4 384.66 €
963	Salle pluriactivités (meuble rangement+ matériel entretien)	7 267.00 €
965	Local technique	22 285.00 €
966	Déviation route de la Gondolière	304 711.41 €
971	Etude et travaux accessibilité	35 880.00 €
972	Terrains tennis	9 570.80 €
973	Saint Laurent Horizon 2025	25 000.00 €
975	Salle psychomotricité	1 200.00 €
976	Abords école privée	60 000.00 €
979	Pôle culturel	28 872.00 €
981	Aménagement marché forain	12 800.00 €
983	PUMPTRACK	42 200.00 €
984	Centre de tir travaux suite à études	4 000.00 €
985	Cheminements piétonniers- pistes cyclables	82 500.00 €
986	Aires de points d'apport volontaires	301 349.28 €
987	Maison Brouilly	62 058.01 €
989	Résidence Seniors : acquisition et aménagement	343 000.00 €
990	Aire de loisirs La Salvatière (étude)	19 014.00 €
991	Travaux rue des peupliers/salle pluriactivités	70 000.00 €
992	Eclairage public solaire	10 584.00 €
<b>Total général dépenses investissement</b>		<b>2 102 478.11 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2025		
Article	Objet	Projet BP 2025
<b>Total</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>401 429.70 €</b>
	Appels à projets	14 638.50 €
	Pumptrack	43 803.20 €
10222	FCTVA	319 000.00 €
10226	Taxe aménagement	23 988.00 €
<b>Total</b>	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 701 048.41 €</b>
280414 82	Amortissement	1 450.00 €
281534	Amortissement	10 769.66 €
021	Virement section de fonctionnement	802 284.70 €
001	Excédent investissement	20 023.61 €
1641	Emprunt équilibre	866 520.44 €
<b>Total général</b>		<b>2 102 478.11 €</b>

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2025 au vote :

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0)

**Vote des taux pour les contributions directes (Taxes foncières bâties et non bâties),**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% des taux pour 2025.

Il expose que les bases augmentent de 2.9 % cette année.

<b>Bases taxe foncière bâtie 2025</b>	<b>2 099 000.00 €</b>
<b>Taux taxe foncière bâtie 2025</b>	<b>33.67 %</b>
<b>Montant Prévisionnel 2025</b>	<b>706 733.30 €</b>
<b>Bases taxe foncière non bâtie 2025</b>	<b>95 900.00 €</b>
<b>Taux taxe foncière non bâtie 2025</b>	<b>39.35 %</b>
<b>Montant Prévisionnel 2025</b>	<b>37 736.65 €</b>
	<b>744 469.95 €</b>
TH compensation	16 869.00 €
TH coefficient correcteur	202 675.00 €
	<b>964 013.95 €</b>
TF exonération	37 840.00 €
TFNB exonération	4 436.00 €
<b>Total général</b>	<b>1 006 289.95 €</b>

Monsieur le Maire présente les taux pour les contributions directes pour 2025 au vote :

Taxe foncière bâtie : 33.67 %

Taxe foncière non bâtie : 39.35 %

Votants : 17 (dont deux pouvoirs) – Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0).

#### **Vote subventions,**

*Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI sortent de la salle.*

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention 2025 pour le « Hand-Ball-Club » et « A Votre Ecoute » et propose de revoir le montant attribué au « Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais ».

Il est proposé :

« A Votre Ecoute » : 300.00 euros

« Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais ». : 4 300 euros

« Hand-Ball-Club »: 4 000 euros

Monsieur le Maire propose un vote :

Votants : 13 (dont deux pouvoirs) – Oui : 13 - Non : 0- Abstention : 0).

*Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI reviennent en séance.*

#### **Délibération pour implantation des 4 points d'apport volontaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET, pour la présentation des implantations des quatre derniers sites pour les points d'apport volontaire.

Il expose qu'un conteneur à verre sera très rapidement installé sur le point d'apport volontaire situé à côté de la Maison des Services.

Trois points d'apport volontaire avec chacun, 2 conteneurs pour les sacs jaunes, 1 pour les sacs noirs et 1 pour les verres, seront installés en face du site actuel rue du Stade, sur la Place du Marché derrière la halle aux veaux et dans le secteur des Jardins du Pontet et de la résidence des Bouton d'Or, vers le lavoir.

Un point d'apport volontaire avec 2 conteneurs jaunes et un noir sera installé Place des Tilleuls, en contrebas de l'avenue Croix Sopha. Ce point d'apport concernera les résidents de La Croix Sopha, du lotissement Chez Garel et des lotissements Les Hauts de Chalier et le Petit Bois.

Il présente la convention à signer avec la CCMDL pour la mise à disposition de la Commune, des colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, mais aussi la convention fonds de concours relatif à la fourniture, la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets. Un fonds de concours sera versé à la Commune sur la base d'un montant forfaitaire fixé à 1 800 € par colonne semi-enterrée.

Le Conseil Municipal valide les implantations présentées et les conventions à signer avec la CCMDL.

#### **Préparation de l'inauguration du Pôle Culturel Municipal et du commerce communal,**

Monsieur le Maire présente l'organisation de l'inauguration du Pôle Culturel Municipal et du commerce communal, qui aura lieu le samedi 12 avril à 15h30.

#### **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Madame Yvette BRETONNIER** annonce l'assemblée générale du Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais le 4 avril 2025.

Elle rend compte du Conseil d'Ecole : L'école publique Antoine BOIRON compte 107 élèves et beaucoup de contacts ont été pris pour la rentrée 2025-2026. L'école a lancé un partenariat avec une école malgache.

Elle annonce la mise en place de deux sessions de formation de secourisme le 16 et 17 mai 2025 et que l'information sera diffusée dans la lettre d'information.

**Monsieur Yvan SIMON** rend compte des retours d'avis des personnes publiques associées sur le PLU. Il faut désormais demander la nomination d'un commissaire enquêteur et du lancement de l'enquête publique.

**Monsieur Ludovic CARRET** annonce la fin des travaux dans le local commercial communal de l'esthéticienne rue de Lyon.

**Monsieur Gilles RAYNARD** rend compte de l'assemblée générale de l'association pour la promotion du marché aux veaux. Il salue la présence de très nombreux apporteurs et de Madame WEBER, Directrice du Groupement de Défense Sanitaire (G.D.S). Il indique qu'il est important d'informer le monde agricole, que le marché permet une meilleure vente qu'à la ferme. Monsieur le Maire souhaite rencontrer les agriculteurs du secteur afin de les sensibiliser à la cause du marché aux veaux et il souhaite également une implication plus forte de la CCMDL.

**Madame Odile VERMARE** annonce que la commission marché forain prépare l'animation du lundi de Pentecôte.

**Monsieur Thierry LOISON** annonce l'assemblée générale de l'UCALES le 31 mars 2025.

**Madame Sandrine BOINON** fait le point sur la lettre d'information à paraître mi-avril.

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire annonce la rétrocession à la Commune, par Deux Fleuves Rhône Habitat, des alignements créés sur la Montée de la Galène, la Rue Sébastopol et la rue de la Cour Denis. Ceci est dans le cadre de la construction de la résidence seniors.

Il présente deux devis pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le restaurant scolaire. Après analyse des propositions, le Conseil Municipal retient la proposition de VDF Feurs pour un montant de 29 115 euros HT par un vote : Votants : 17 (dont deux pouvoirs) - Oui : 17 - Non : 0- Abstention : 0).

Monsieur le Maire revient sur son intervention lors de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2024, concernant l'exploitation par les agriculteurs de certains terrains, propriété de M. Henry de QUINSONAS à Chamousset. Il souhaite préciser qu'il a été mal informé et que les termes utilisés sont donc erronés. Les terrains concernés ne sont pas sous baux précaires mais mis à disposition gratuitement, par M. Henry de QUINSONNAS, aux exploitants agricoles. Il rappelle également la mise à disposition gratuite par M. Henry de QUINSONNAS des terrains et équipements de l'ancienne exploitation GRANGE pour la continuité de l'exploitation de Monsieur CHOSSON, après l'incendie de sa stabulation. Monsieur le Maire souhaite présenter ses excuses et que les éléments présentés soient pris en compte et cela dans un souci d'apaisement.

Séances programmées pour 2025 :

24/04/2025 - 22/05/2025 - 19/06/2025 - 24/07/2025.

Pour tous vos besoins d'informations, connaître les formalités administratives et suivre les actualités de votre commune



ou en mairie

Tél 04 74 70 50 19

[mairie@saintlaurentdechamousset.fr](mailto:mairie@saintlaurentdechamousset.fr)

[www.saint-laurent-de-chamousset.fr](http://www.saint-laurent-de-chamousset.fr)



*Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset*

*72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset*